

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 14 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois et le quatorze avril à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal, légalement convoqués le sept avril conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire, dans la salle des fêtes Bernard Martin située rue Jean Jaurès à Garennes sur Eure.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Jean-Pierre GATINE, Maire, Monsieur Daniel DOUARD, 1^{er} adjoint, Mme Martine LEPETIT, 2^{ème} adjointe, M. Thierry MARTIN, 3^{ème} adjoint, M. Jean-François BOURGOIN, Mme Jeanine SOLLIER-CANTAIS, M. Gilbert LETENNEUR, Mme Catherine BARBEY-LECOMTE, M. Arnaud BABY, Mme Nadine PAUL, M. Gilbert GENESTE, Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA, M. Franck FERREIRA, M. Jocelyn CHARRON, M. Guillaume DOUARD conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS ET AYANT DONNÉS PROCURATIONS :

Mme Sophie LECOINTRE à Mme Nadine PAUL,
Mme Coralie COLLIN-EMERY à Mme Martine LEPETIT,
Mme Estelle THURET-LE FLOCH à M. Gilbert GENESTE.

ÉTAIT ABSENTE : Mme Kendy SAUTRON.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Martine LEPETIT.

ORDRE DU JOUR

Commande publique

1 – Listes des marchés conclus en 2022

Finances locales

2 - Approbation du compte de gestion de l'année 2022 établi par le comptable public

3 - Approbation du compte administratif de l'année 2022 établi par l'ordonnateur (le Maire)

4 - Affectation des résultats de l'année 2022 au budget primitif de l'année 2023

5 - Vote des taux des taxes directes locales pour l'année 2023

6 - Proposition d'attribution de subventions à des associations au titre de l'année 2023

7 - Participation financière aux frais de scolarité des élèves de la commune scolarisés dans des établissements d'enseignement professionnel pour l'année 2022/2023

8 - Vote du budget primitif 2023

9 – Demandes de fonds de concours auprès de l'agglomération EVREUX PORTES DE NORMANDIE :

- ⬇ Réfection éclairage intérieur en led de toutes les écoles
 - ⬇ Organigramme de clés pour l'école élémentaire des plantes
 - ⬇ Remplacement de la machine à laver des écoles
 - ⬇ Réfection des peintures de la cuisine du restaurant scolaire
- 10** – Remise de livres aux élèves de CM² pour l'année scolaire 2022/2023

Institutions et vie politique

11 – Tableau récapitulatif des indemnités de fonction des élus pour l'année 2022

Environnement

12 – 5^{ème} concours des maisons fleuries – année 2023

Comptes rendus divers

Informations de Monsieur le Maire

Questions écrites

Questions orales (conformément au règlement intérieur : 2 questions par conseillers municipaux)

Monsieur le Maire déclare la séance du Conseil Municipal ouverte à 20h06.

Monsieur le Maire informe que la séance du Conseil Municipal fait l'objet d'un enregistrement audio pour permettre une bonne transcription du procès-verbal et d'un enregistrement vidéo en direct sur Facebook.

Monsieur le Maire est désigné président de séance.

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de désigner un(e) secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2125-15 du Code Général des Collectivités Territoriales Madame Martine LEPETIT a été désignée par le Conseil Municipal pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

La secrétaire de séance sera assistée de Madame Paola CHAVOIX, secrétaire générale.

Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux ce qui amène à :

<i>Nombre de conseillers en exercice</i>	19
<i>Nombre de présents</i>	15
<i>Nombre de procurations</i>	3
<i>Nombre de votants</i>	18

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article 3 du règlement intérieur du Conseil Municipal, Monsieur le Maire demande à Madame Martine LEPETIT, secrétaire de séance, de valider le quorum.

Mme Nadine PAUL : demande si Mme Kendy SAUTRON a donné un pouvoir ?

M. le Maire : non.

N° 1 – LISTE DES MARCHES CONCLUS EN 2022

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire

La liste des marchés conclus en 2022 a été remise aux membres du Conseil Municipal préalablement à la séance.

Monsieur le Maire expose :

Conformément à la réglementation en vigueur sur les marchés publics, le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice doit publier chaque année, au cours du premier trimestre, une liste des marchés conclus l'année précédente.

Cette liste doit distinguer trois types de marchés regroupés en fonction de leur montant selon les tranches suivantes :

- Les marchés dont le montant est égal ou supérieur à 25 000 € HT et inférieur à 89 999,99 € HT,
- Les marchés dont le montant est égal ou supérieur à 90 000 € HT et inférieur aux seuils de procédure formalisée,
- Les marchés dont le montant est égal ou supérieur aux seuils de procédure formalisée.

Je vous demande de prendre acte des marchés conclus en 2022 et de valider la publication sur le site internet de la commune.

Délibération n° 2023-10

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 133 du code des marchés publics qui indique que le pouvoir adjudicateur doit publier chaque année, au cours du premier trimestre, une liste des marchés conclus l'année précédente,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE des marchés publics conclus au cours de l'année 2022 pour les travaux compris entre 90 000 € HT et 5 382 000 € HT.

OBJET DU MARCHÉ	DATE DE NOTIFICATION	NOM DE L'ATTRIBUTAIRE	MONTANT ATTRIBUE EN HT
n° 01/2022 - Assainissement en traverse et cheminement piéton rue Marie Curie (RD67)	28/07/2022	Entreprise GUERIN TP 5 chemin du coq 27250 NEAUFLES AUVERGNY	120 971,80 €
n° 02/2022- Sous-traitant : Assainissement en traverse et cheminement piéton rue Marie Curie (RD67)	30/11/2022	Entreprise IDFN 82 rue Jeanne d'Arc 76000 ROUEN	4 360,50 €
TOTAL DES MARCHES			125 332,30 €

VALIDE la mise en ligne du bilan annuel sur le site internet de la commune au titre de la publicité pour les marchés passés au cours de l'année 2022.

N° 2 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'ANNÉE 2022 ÉTABLI PAR LE COMPTABLE PUBLIC

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire

Monsieur le Maire expose :

Le compte de gestion est établi par le comptable public en vertu du principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable. Il comprend l'ensemble des opérations budgétaires effectuées au cours de l'exercice 2022, auxquelles viennent se cumuler les opérations liées à tous les mouvements de trésorerie réalisés sous la responsabilité du comptable.

Du point de vue des opérations budgétaires, le compte de gestion intègre les résultats des exercices précédents, tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés.

Le compte de gestion est donc remis au Maire pour être joint au compte administratif.

À l'examen du compte gestion, il apparaît que les montants des mandats et des titres de recettes pris en charge durant l'exercice 2022 par le comptable public, sont conformes et n'appellent à aucune observation, ni réserve de la part de la commune.

Je vous rappelle que le compte de gestion a été présenté en commission des finances qui s'est réunie le 24 mars 2023.

C'est pourquoi, je vous demande de vous prononcer pour l'approbation du compte de gestion de l'année 2022 dressé par le comptable public.

Ce document est à la disposition des conseillers municipaux qui souhaitent le consulter.

Délibération n° 2023-11

Vu l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue du compte du comptable public pour l'année 2022,

Considérant que le Conseil Municipal s'est fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats,

Vu le compte de gestion du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le comptable public avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire et que celui-ci n'appelle pas d'observations particulières,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

STATUE sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

STATUE sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni d'observation, ni réserve de la part du Conseil Municipal concernant la tenue des comptes.

ADOpte le compte de gestion de l'exercice 2022 dressé par le comptable public

N° 3 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ANNÉE 2022

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire

Monsieur le Maire expose :

L'approbation du compte administratif est soumise au conseil municipal et doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice concerné.

L'arrêté des comptes de la commune est constitué par le compte administratif qui est un document de synthèse qui retrace la situation financière et illustre les actions menées par la commune.

Je vous confirme que les écritures comptables sont conformes au compte de gestion établi par le comptable.

Le compte administratif a fait l'objet d'une étude approfondie lors de la commission des finances du 24 mars 2023.

Je vous rappelle les résultats constatés à l'issue de la clôture de l'exercice 2022 :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
RECETTES		
Prévisions budgétaires totales	970 000,00	2 407 000,00
Titres de recettes émis	325 294,76	1 421 250,34
DÉPENSES		
Autorisations budgétaires totales	970 000,00	2 407 000,00
Mandats émis	393 128,78	1 468 313,28
RÉSULTATS DE L'EXERCICE		
EXCÉDENT (d-h)		
DÉFICIT (h-d)	-67 834,02	-47 062,94

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, je suis dans l'obligation de me retirer de la salle afin que le Conseil Municipal se prononce sur le compte administratif. Pour cela, je vous demande de bien vouloir désigner un conseiller municipal qui aura la charge d'assurer la présidence de l'assemblée en mon absence.

Monsieur Daniel DOUARD, 1^{er} adjoint, est désigné comme président de l'assemblée pour procéder au vote du compte administratif.

Monsieur Daniel DOUARD, 1^{er} adjoint, demande aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte administratif de l'année 2022

Délibération n° 2023-12

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu la présentation du Compte Administratif en séance de la commission des finances qui s'est tenue le 24 mars 2023,

Vu le compte de gestion 2022 dressé par le comptable et approuvé par les membres du Conseil Municipal,

Après avoir entendu la présentation du Compte Administratif 2022 par Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire,

Vu l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider le Conseil Municipal lorsque le compte administratif est débattu,

Sous la présidence de Monsieur Daniel DOUARD, 1^{er} adjoint, Monsieur le Maire s'étant retiré au moment du vote,

Après en avoir délibéré, par 17 voix POUR (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote),

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSTATE aussi bien pour la comptabilité principale que pour les comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

➤ **Section de fonctionnement**

Recettes	1 421 250,34 €
Dépenses	1 468 313,28 €
Soit un résultat déficitaire de l'exercice 2022	- 47 062,94 €

➤ **Section d'investissement**

Recettes	325 294,76 €
Dépenses	393 128,78 €
Soit un résultat déficitaire de l'exercice 2022	- 67 834,02 €

APPROUVE le compte administratif 2022.

N° 4 - AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'ANNÉE 2022 AU BUDGET PRIMITIF 2023

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire

Deux tableaux retraçant les modalités de calcul de la reprise des résultats des années 2021 et 2022 ont été remis aux membres du Conseil Municipal préalablement à la séance.

Monsieur le Maire expose :

Après avoir pris connaissance du compte administratif 2022 et vérifié la conformité avec le compte de gestion, je vous propose de procéder à l'affectation du résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice 2022.

L'affectation du résultat a fait l'objet d'une présentation en commission des finances le 24 mars 2023 et se présente comme suit :

➤ **Recettes de fonctionnement**

Compte 002 – Excédent de fonctionnement reporté : 816 941,34 €

➤ **Recettes d'investissement**

Compte 1068 – Crédits nécessaires pour couvrir le déficit des restes à réaliser de l'année 2022 et le déficit de la section d'investissement : 187 112,67 €

➤ **Dépenses d'investissement**

Compte 001 – Déficit de la section d'investissement reporté : 208 512,67 €

Je vous demande donc de valider ces opérations comptables.

Délibération n° 2023-13

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2311-11 à R.2311-13,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant qu'après avoir approuvé le Compte Administratif 2022 il convient d'affecter les résultats 2022 au budget primitif 2023,

Vu la présentation des résultats en commission des finances qui s'est tenue le 24 mars 2023,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DÉCIDE de statuer sur l'affectation du résultat comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A - Résultat de l'exercice	-47 062,94
B - Résultats antérieurs reportés	+ 1 051 116,95
C - Résultat à affecter	+ 1 004 054,01
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D - Solde d'exécution cumulé d'investissement	- 208 512,67
E - Solde des restes à réaliser d'investissement	+ 21 400,00

Besoin de financement (F = D+E)	187 112,67
AFFECTATION (C = G+H)	+ 1 004 054,01
1) Affectation en réserves R1068 en investissement	187 112,67
G = au minimum couverture du besoin de financement (F)	0
2) H - Report en fonctionnement R002	816 941,34

N° 5 - VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNÉE 2023

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire

Monsieur le Maire expose :

Je vous rappelle qu'en application des dispositions de l'article 1639A du Code général des impôts, modifié par la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012, les collectivités territoriales et leurs groupements à fiscalité propre doivent voter les taux des impositions directes locales perçues à leur profit avant le 15 avril.

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes bénéficient depuis l'année 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Ce transfert de taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties, accompagné d'un coefficient correcteur, assure la neutralité de la réforme de la taxe d'habitation pour les finances des communes. Ce transfert de taux est sans impact pour les contribuables.

D'autre part, l'article 16 de la loi de finances pour 2020, avait figé le taux de la taxe d'habitation déterminé en 2019 et jusqu'en 2022 pour permettre la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

De ce fait, le taux de la taxe d'habitation à déterminer pour l'année 2023, concerne uniquement les résidences secondaires.

Comme chaque année, la loi de finances définit le taux de revalorisation des bases des locaux d'habitation. Pour l'année 2023, la revalorisation est fixée à 7,1 %, ce qui aura pour conséquence d'augmenter l'imposition des contribuables.

Un rapport sur la fiscalité a été présenté en commission des finances réunie le 24 mars 2023 expliquant. Ce rapport a permis d'aborder toutes les possibilités d'encadrement pour modifier les taux des 3 taxes directes locales.

A l'issue de cette analyse, je vous propose de reconduire les taux comme suit :

Taxe sur le foncier bâti : 35,57 %
Taxe sur le foncier non bâti : 34,24 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 7,55 %

Avec le maintien des taux, la revalorisation des bases et l'application du coefficient correcteur, le produit fiscal attendu pour l'année 2023 sera donc de 452 507 € contre 417 444 € en 2022.

Lors de la présentation du rapport sur la fiscalité en commission des finances, je m'étais interrogé sur le nombre de résidences secondaires qui était annoncé à 138 locaux imposables.

Après avoir pris attache auprès de notre conseillère DGFIP, il s'agit bien de 138 locaux imposables qui se décomposent de la façon suivante :

49 locaux d'habitation secondaires
89 locaux de dépendances (garage, abri de jardin ...)

On entend par dépendance tout local ou terrain rattaché au logement. Un local ou un terrain peuvent d'ailleurs être considérés comme des dépendances, même s'ils ne sont pas contigus au logement, à condition d'être à proximité.

Monsieur le Maire rappelle les données détaillées des locaux imposables à la taxe d'habitation :

- Locaux d'habitation ordinaires : 453 592 €
- Les habitations à caractère social : 4 809 €
- Locaux à usage industriel et commercial : 67 630 €
- Établissements industriels et assimilés : 22 125 €-

Sans augmentation des taux, les bases évoluent de 7,01 % ce qui amène à une augmentation du produit fiscal de 8,30 % soit plus 34 863 €.

M. Jean-François BOURGOIN : C'est pour ça qu'on ne comprenait pas les tableaux quand on disait qu'en 2020 il y avait 90 résidences secondaires, en 2022 il y en avait 138 et que le rapport était tellement faible, on s'aperçoit en fait qu'il n'y en a que 49, ça change tout. On se disait qu'il y avait autant de résidences secondaires et que cela rapporte aussi peu. Leurs chiffres étaient faux.

M. le Maire : Non, cela a été confirmé.

M. Jean-François BOURGOIN : Oui mais ils comparaient les maisons et les cabanons.

M. le Maire : C'est-à-dire qu'on a globalisé le chiffre.

Mme Nadine PAUL : Le chiffre n'est pas faux, c'est l'interprétation qui n'est pas bonne.

M. Jean-François BOURGOIN : Je sais que ça nous avait interpellés.

Mme Nadine PAUL : On avait posé la question – et je ne sais pas si tu as la réponse – de savoir si ça inclut aujourd'hui ce qui a été fait, ce qui est terminé, de balayer la France entière pour voir les piscines non déclarées, les constructions non déclarées. Par exemple aujourd'hui, puisque vous avez eu des chiffres officiels, ce chiffre tient-il compte de ces correctifs ?

Monsieur le Maire : C'est commencé mais pas terminé. À la réunion des impôts, on a eu des chiffres au 31 décembre 2022 mais ça va évoluer. Vous savez qu'il y a un inventaire de toutes les maisons avec le nombre de pièces, je pense que nous allons mieux l'appréhender encore l'année prochaine. Ce chiffre est arrêté au 31 décembre 2022.

Vu l'augmentation des bases, tous les gens vont avoir un petit plus puisque tout le monde a du foncier, bien sûr on n'a plus de taxe d'habitation sauf les secondaires, tout le monde va voir sa

base augmenter de 7,1 donc automatiquement, d'une année à l'autre, tout le monde va en payer un peu plus. Je pense que tout le monde, en ce moment, regarde ce qui se passe au niveau de l'inflation, nous avons équilibré ce budget sans augmentation de notre part parce qu'on s'est aperçu – après avoir fait une simulation – que mettre un point de plus nous rapporterait 6434 €. Je pense que l'augmentation est déjà conséquente à cause des bases, notre budget est équilibré, nous ne sommes pas une banque. Si on avait vraiment besoin d'argent, il faut prévoir l'histoire des 1, 2 et 3 %, ce n'est pas ça qui ramène trop d'argent dans la caisse de la commune.

Je préconise de rester sur nos taux, c'est-à-dire à 35,57 pour la taxe sur le foncier bâti, 34,24 sur le foncier non bâti et 7,55 pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Il est vrai que ça paraît peu mais c'est le contexte, je pense que la suppression de la taxe d'habitation est une bêtise car ça touchait plus l'organisation des communes, c'était là qu'on devait gérer mais maintenant elle a été supprimée. Il est vrai que 7,55 n'est pas très élevé pour les résidences secondaires.

M. Daniel DOUARD : Il ne faut pas oublier que ces 7,55 s'additionnent aux taxes d'impôt foncier que tout le monde paye.

M. le Maire : Mais seulement pour les résidences secondaires.

Mme Nadine PAUL : Nous sommes tous très certainement d'accord de prendre en compte ce qui se passe actuellement dans l'économie en France et dans les foyers de chacun. Néanmoins j'attire l'attention sur le fait qu'on ne se retrouve pas à stagner pendant quelques années sur des taux qu'on n'aurait pas trop augmentés et qu'on augmenterait tout d'un coup d'ici quelques années parce que nous serions contraints de le faire. On se retrouverait alors dans le même cas de figure où certaines personnes ne comprennent pas forcément une soudaine augmentation, comme pour les abonnements pour les transports qui n'ont pas été augmentés depuis 2014 et qui augmenteraient d'un seul coup. On est actuellement dans un moment particulier, on le sait mais il faut qu'on raisonne sur l'avenir et de se dire que du fait de bloquer un taux aujourd'hui, on sera peut-être contraint de l'augmenter plus fortement d'ici quelque temps. Il faut que les gens entendent à un moment donnée.

M. le Maire : Je suis entièrement d'accord. Cette année, c'est l'histoire des 7,1 % qui font mal, ils ont devancé tous les taux d'inflation. Auparavant les bases ne bougeaient pas comme ça, c'était 1, 2 ou 3 % maximum mais cette année ils ont quand même mis 7,1 et je suis d'accord avec toi, d'ici quelques années et peut-être même l'année prochaine, si on a moins de pression extérieure, on augmentera peut-être de 2 ou 3 % pour justement suivre le rythme. C'est vrai que mettre 0 pendant des années et d'un seul coup 7, 8 ou 10 %, ça ne fait pas plaisir.

Mme Nadine PAUL : Mais je pense que l'année prochaine, on sera au-dessus de 2 ou 3 % et il faut que les gens le sachent. Si cette année on ne bouge pas les taux, forcément dans un an ou 2, ça va beaucoup bouger.

M. le Maire : Je pense que tu as raison, je préconise qu'on reste, encore cette année, sur ces mêmes taux pour chacun pour limiter un peu car il y a d'autres augmentations. Vous allez voir, on va bénéficier d'une baisse assez conséquente de la taxe d'ordures ménagères, c'est quand même pas mal mais il y en a d'autres qui augmentent et ça fait très mal. L'Agglo est aussi obligée, cette année, d'augmenter ses taux, ce que paye tout le monde. Il est certain qu'on ne pourra pas toujours continuer comme ça, il faudra remettre 2 ou 3 % à un moment, c'est certain. Cette année, je pense qu'on peut encore se passer d'une autre augmentation chez nous. Y-a-t-il d'autres réflexions ? Nous pouvons passer au vote.

M. Jean-François BOURGOIN : On est un peu coincé parce que si on veut augmenter, par exemple, les résidences secondaires, il faut augmenter les autres.

M. le Maire : L'augmentation sera globale et pour tout le monde.

M. Jean-François BOURGOIN : C'est pour ça que c'est bâtard.

Mme Nadine PAUL : On est bien d'accord, si on augmente un taux, tous les taux doivent être changés. Je dis juste que l'année prochaine ou dans 2 ans, il y aura une augmentation assez conséquente.

M. le Maire : Nous restons sur les mêmes taux ?

Délibération n° 2023-14

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29,

Vu l'article L.2331-3 du Code Général des Collectivités Territoriales afférent au recouvrement des impôts prévus par le Code Général des Impôts,

Vu les articles 1636 B sexies, 1636 B septies et 1639 du Code Général des Impôts concernant le vote des taux par le Conseil Municipal,

Vu l'article 16 de la loi n° 2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements,

Vu l'état n° 1259 COM communiqué par les services fiscaux et notifiant les bases prévisionnelles d'imposition de 2023 servant pour le calcul des taux des taxes foncière et foncière non bâti,

Vu le rapport sur la fiscalité présenté auprès de la commission des finances réunie en séance 24 mars 2023,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE le maintien des taux d'imposition pour l'année 2023 à chacune des taxes directes locales comme suit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 35,57 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 34,24 %

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 7,55 %

INDIQUE que le produit fiscal résultant de l'application de ces taux est inscrit au Budget Primitif 2023.

DIT que Monsieur le Maire notifiera ces décisions aux services fiscaux.

N° 6 - PROPOSITION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DES ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'ANNÉE 2022

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire

Un tableau mis à jour suite aux décisions des membres de la commission des finances, a été remis aux Conseillers Municipaux préalablement à la séance.

Monsieur le Maire expose :

Selon la réglementation en vigueur, le versement de subventions aux associations est conditionné au respect de critères qui pourraient être pertinents au regard du dynamisme et de l'intérêt général qu'elles apportent à la commune. Les critères principaux d'analyse et de sélection d'objectifs prennent en compte le nombre d'adhérents qui résident sur la commune, le solde des comptes de résultat et la trésorerie sur le compte bancaire. Le tissu associatif local est une priorité pour la municipalité.

Dans le cadre de sa politique en faveur de la vie association locale, certaines associations bénéficient d'un soutien logistique et des mises à dispositions d'infrastructures municipales.

Lors de la réunion de la commission des finances qui s'est tenue le 24 mars 2023, toutes les demandes de subventions reçues ont été étudiées. Les montants proposés se répartissent comme suit :

Associations dont le siège social se trouve sur la commune :	12 260 €
Associations dont le siège social se trouve hors commune :	3 325 €
Associations caritatives :	5 000 €
soit un montant total de	20 585 €

Pour le CCAS, je vous propose d'allouer une subvention de **17 000 €**.

Je vous demande donc :

- De vous prononcer sur l'attribution de subventions à verser aux associations au titre de l'année 2023,
- D'accepter d'allouer au CCAS, une subvention de fonctionnement de 17 000 €.

Je vous rappelle que les Conseillers Municipaux qui sont membres dans un bureau d'association, ne doivent pas prendre part au vote.

Il y a quelques petits changements depuis l'examen en commission des finances.

Pour l'association de Tennis de table, j'ai discuté avec le Président pour se mettre d'accord sur le montant de la subvention demandée.

Mme Nadine PAUL : Pourquoi est-il spécifié 1500 comme montant sollicité par l'association ?

M. le Maire : Il a demandé 1500 mais on a discuté ensemble. Il est d'accord avec 500.

L'association de judo a demandé une subvention exceptionnelle car 2 Garennaïens ont obtenu de bons résultats en championnat, je propose d'allouer 100 € par personne.

Mme Nadine PAUL : On avait parlé des associations nationales qui devraient passer au local, on est bien tous d'accord là-dessus ?

M. le Maire : C'est-à-dire ?

Mme Nadine PAUL : J'avais demandé qu'au lieu que les dons téléthon, sida, banque alimentaire, Alzheimer aillent au national, que ça aille au local avec les associations. On est bien d'accord parce que ce n'est pas stipulé ?

M. le Maire : Oui, on est d'accord, au plus près de chez nous.

Mme Jeanine SOLLIER-CANTAIIS : En parlant des subventions, il avait été dit dans une autre réunion une subvention, un peu en pointillés, de 2000 € pour peut-être le futur comité des fêtes ?

M. le Maire : Elle y est.

Mme Jeanine SOLLIER-CANTAIIS : Cette somme sera bien versée à la nouvelle association, s'il y en a une ?

M. le Maire : Oui voire plus en fonction du budget qui sera demandé. C'est une somme minimum.

Mme Jeanine SOLLIER-CANTAIIS : Lors de l'AG extraordinaire de l'ancien comité des fêtes, tu avais parlé de la somme qui restait sur le compte, était reversée à la commune et que tu ferais ton possible pour que la nouvelle association puisse en bénéficier. Le montant restant de l'ancien comité des fêtes, qui devrait profiter à la nouvelle association, n'est pas encore totalement arrêté ?

M. le Maire : C'est en cours, la mairie n'a encore rien reçu. Ça va se faire d'ici un mois.

M. Jean-François BOURGOIN : Ce que disait Nadine tout à l'heure, on l'avait remarqué et évoqué avec Corinne, on émettait des réserves sur le montant des versements pour les grosses nationales genre Banque Populaire, Sidaction.

M. le Maire : On est au local.

Mme Nadine PAUL : Il est à la banque alimentaire mais au niveau local, Jean-François.

M. Jean-François BOURGOIN : D'accord mais on avait dit qu'on émettait des réserves. On n'a pas à se substituer à l'État.

Mme Nadine PAUL : Il y a des associations, dans le coin, qui font la banque alimentaire.

M. Jean-François BOURGOIN : D'accord mais ce n'est pas prévu ?

Mme Nadine PAUL : Si justement, on a demandé de transférer sur le local. C'est pour ça que je voulais aborder le sujet.

M. Jean-François BOURGOIN : Ce n'est pas clair.

Mme Nadine PAUL : Parce que sur le tableau, ce n'est pas mentionné comme ça et c'est pour ça que j'ai insisté. Tout ce qui était au niveau national, on a des associations locales qui s'en occupent, autant faire bénéficier ces associations du coin car au moins on a des résultats,

je suis personnellement impliquée dans 2 associations où on fait partir des enfants – on connaît le nom des enfants – en vacances l'été, on connaît les gens qui bénéficient des aides, etc. donc autant faire bénéficier ces associations locales plutôt que nationales où tout est noyé sans qu'on sache où va l'argent.

M. le Maire : L'année prochaine on mettra les adresses et on donnera les sommes.

Mme Nadine PAUL : Ce n'est pas la banque populaire, c'est la banque alimentaire.

M. Jean-François BOURGOIN : on n'est d'accord.

M. le Maire : nous allons passer au vote.

Délibération n° 2023-15

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'attribution des subventions versées par la commune au titre de l'année 2023,

Considérant que toutes les demandes reçues par les associations ont été examinées en séance de la commission des finances réunie le 24 mars 2023,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DÉCIDE à l'unanimité d'octroyer les subventions pour les associations suivantes :

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT ALLOUÉ
ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE	
ADMR	300,00
ASSOCIATION POUR LE DON DU SANG BÉNÉVOLE DU PLATEAU ET VALLÉE D'EURE	300,00
ASSOCIATION PARENTS D'ÉLEVÉS INDÉPENDANTS (APEISGSD)	500,00
COOPÉRATIVE SCOLAIRE	2 000,00
COMITE DES FÊTES	2 000,00
FNACA	160,00
LES PIERROTS DE LA VALLÉE	1 000,00
LOISIRS ET CULTURE	1 500,00
VIS 'EURE	500,00
TOTAL	8 260,00

<i>Noms des Bénéficiaires</i>	<i>Montant de la subvention allouée</i>
ASSOCIATIONS HORS GARENNES	
A.D.S. EMPLOI	500,00
AMICALE DES MONUMENTS ET SITES	50,00
BON 'EURE DE VIVRE	50,00
CROTH EZY GARENNES TENNIS DE TABLE	500,00
CENTRE COUTURIOT NOVAGYM	160,00
CLUB DES NAGEURS DE PACY	0,00
ÉCOLE DES JEUNES SAPEURS POMPIERS	300,00
FOYER COOPÉRATIF DU COLLÈGE LUCIE AUBRAC	200,00
JUDO ALLIANCE EZY	350,00
JUDO ALLIANCE EZY	200,00
PRÉVENTION ROUTIÈRE	65,00
SOUVENIR Français	50,00
TOTAL	2 425,00

DÉCIDE à 17 voix POUR (Mme Martine LEPETIT ne prend pas part au vote) d'octroyer les subventions pour les associations suivantes :

<i>NOM DE L'ASSOCIATION</i>	<i>MONTANT ALLOUE</i>
ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE	
GARENNES PATRIMOINE	1 000,00
LES LAPINS DE GARENNES	1 000,00
TOTAL	2 000,00

DÉCIDE à 17 voix POUR (M. Franck FERREIRA ne prend pas part au vote) d'octroyer la subvention pour l'association suivante :

<i>NOM DE L'ASSOCIATION</i>	<i>MONTANT ALLOUE</i>
ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE	
FOOTBALL (FCGBCB)	2 000,00
TOTAL	2 000,00

DÉCIDE à l'unanimité d'octroyer les subventions pour les associations suivantes et de privilégier le versement aux associations locales lorsque cela est possible :

<i>Noms des Bénéficiaires</i>	<i>Montant de la subvention allouée</i>
ASSOCIATIONS CARITATIVES	
<i>AGIR AVEC BECQUEREL POUR LA VIE</i>	<i>100,00</i>
<i>AIDES SIDA</i>	<i>100,00</i>
<i>AFM TÉLÉTHON</i>	<i>100,00</i>
<i>ASSOCIATION France HANDICAP</i>	<i>100,00</i>
<i>ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE</i>	<i>100,00</i>
<i>ASSOCIATION FRANÇAISE DES SCLÉROSES EN PLAQUES (AFSEP)</i>	<i>100,00</i>
<i>BANQUE ALIMENTAIRE</i>	<i>1 000,00</i>
<i>CHARLINE (Pédiatrie Hôpital de ROUEN)</i>	<i>100,00</i>
<i>D'AVANTAGE SOLIDAIRE - HÔPITAL PACY</i>	<i>100,00</i>
<i>France ALZHEIMER</i>	<i>100,00</i>
<i>LA VIE ET L'ESPOIR</i>	<i>100,00</i>
<i>LE TEMPS DU DOMICILE</i>	<i>100,00</i>
<i>LIGUE CONTRE LE CANCER</i>	<i>100,00</i>
<i>PAPILLONS BLANCS DE L'EURE</i>	<i>100,00</i>
<i>PREHANDYS 276 (accompagnement des familles d'enfants différents)</i>	<i>100,00</i>
<i>LES RESTAURANT DU CŒUR</i>	<i>1 000,00</i>
<i>SECOURS POPULAIRE</i>	<i>500,00</i>
<i>SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX</i>	<i>100,00</i>
<i>UKRAINE</i>	<i>1 000,00</i>
TOTAL	5 000,00

DÉCIDE à 17 voix POUR (M. Arnaud BABY ne prend pas part au vote) d'octroyer la subvention pour l'association suivante :

<i>Noms des Bénéficiaires</i>	<i>Montant de la subvention allouée</i>
ASSOCIATIONS HORS GARENNES	
<i>VÉLO CLUB PACÉEN</i>	<i>400,00</i>
TOTAL	400,00

DÉCIDE à 17 voix POUR (Mme Jeanine SOLLIER-CANTAIS ne prend pas part au vote)
d'octroyer la subvention pour l'association suivante :

<i>Noms des Bénéficiaires</i>	<i>Montant de la subvention allouée</i>
ASSOCIATIONS HORS GARENNES	
JUDO CLUB BUEIL	500,00
TOTAL	500,00

DÉCIDE à l'unanimité d'octroyer une subvention au CCAS d'un montant de 17 000 €.

DIT que les crédits budgétaires sont prévus au budget primitif 2023 aux comptes 657362 pour la subvention allouée au CCAS et 65748 pour toutes les autres subventions.

N° 7 – PARTICIPATION FINANCIÈRE AUX FRAIS DE SCOLARITÉ DES ENFANTS DE LA COMMUNE SCOLARISÉS DANS DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL POUR L'ANNÉE 2022/2023

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire

Un tableau a été remis aux membres du Conseil Municipal préalablement à la séance.

Monsieur le Maire expose :

Plusieurs établissements de formation professionnelle ont sollicité la commune afin d'obtenir une participation financière pour les élèves domiciliés sur la commune.

Ces participations ont fait l'objet d'un examen en réunion en commission des finances le 24 mars 2023 et il a été proposé d'allouer pour chaque élève la somme de 100 €.

Je vous demande d'accepter le versement d'une participation financière pour 11 élèves à 100 € soit un montant total de **1 100 €**.

Délibération n° 2023-16

Vu les diverses demandes d'établissements de formation professionnelle qui sollicitent la commune pour participer aux dépenses de fonctionnement des élèves domiciliés sur la commune et fréquentant ces établissements,

Vu les demandes examinées par la commission des finances réunie le 24 mars 2023 qui a proposé d'allouer 100 € par enfant,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE de verser une participation financière au titre de l'année scolaire 2022/2023 aux établissements suivants :

ORGANISMES	NOM DE L'ÉLÈVE	FORMATION	MONTANT ACCORDE
CENTRE DE FORMATION APPRENTIS INTER CONSULAIRE DE L'EURE 41 rue du Pas des Heures 27102 VAL DE RUEIL CEDEX	<i>BLOT Lukas</i>	<i>CAP mécanicien</i>	<i>100 €</i>
	<i>CHAINON Clara</i>	<i>CAP Coiffure</i>	<i>100 €</i>
	<i>COLLIN Gwenaël</i>	<i>BAC PRO mécanicien</i>	<i>100 €</i>
	<i>EL KHDAR Nadia</i>	<i>CAP pâtisserie</i>	<i>100 €</i>
	<i>FOVIAUX Alexandre</i>	<i>BAC PRO mécanicien</i>	<i>100 €</i>
	<i>GAULTIER Vincent</i>	<i>BAC PRO boucher</i>	<i>100 €</i>
	<i>HOFFMANN Olivier</i>	<i>CAP pâtisserie</i>	<i>100 €</i>
	<i>OUABDELKADER Illi</i>	<i>CAP pâtisserie</i>	<i>100 €</i>
BÂTIMENT CFA EVREUX	<i>ABELA Loïc</i>	<i>métiers du bâtiment</i>	<i>100 €</i>
	<i>JEAN PIERRE Ewan</i>	<i>métiers du bâtiment</i>	<i>100 €</i>
CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS DE LA MAISON FAMILIALE D'ÉDUCATION ET D'ORIENTATION 18 rue des Courances 37250 SORIGNY	<i>LETAC Emilyen</i>	<i>seconde BAC professionnel métiers de la mécanique</i>	<i>100 €</i>
TOTAL DES PARTICIPATIONS ACCORDÉES			1 100 €

DIT que les crédits budgétaires sont prévus au Budget Primitif 2023 au compte 6558

N° 8 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'ANNÉE 2023

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire

Des tableaux de présentation des chapitres budgétaires (investissement et fonctionnement) ont été remis aux membres du Conseil Municipal préalablement à la séance.

Monsieur le Maire expose :

Je vous rappelle que le budget est un acte fondamental de la gestion municipale car il prévoit et autorise l'ensemble des dépenses et des recettes tout au long de l'année à venir.

Les modalités d'élaboration, de vote et de contrôle sont réglementées.

Le projet de budget primitif 2023 présentant les orientations de la commune tant en fonctionnement qu'en investissement, a fait l'objet d'une étude en commission des finances qui s'est tenue le 24 mars 2023.

A l'issue de cette étude, des modifications ont été apportées sans trop modifier l'enveloppe budgétaire totale par section (voir tableau joint).

Je vous demande donc d'approuver le budget primitif conformément au document qui vous a été transmis.

Les modalités de vote sont fixées par chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, chacune de ces sections étant équilibrée en dépenses et en recettes.

Monsieur le Maire présente les modifications apportées depuis l'examen en commission des finances.

Mme Nadine PAUL : L'achat des arbres est-il également concerné ?

Mme Martine LEPETIT : Oui, tout à fait.

Mme Nadine PAUL : Parce qu'il y a une Garennaise qui vous a sollicités, qui m'a sollicitée sur les arbres qui ont été retirés rue Edouard Branly et pour lesquels vous vous engagez à tous les replanter cet automne. Est-ce que c'est bien budgété ?

M. le Maire : C'est compris.

Mme Nadine PAUL : On sait quel montant ça va représenter ?

M. le Maire : Autour de 1 200 €.

Mme Martine LEPETIT : 4 ont été retirés mais peut-être qu'on ne pourra pas remettre les 4, peut-être seulement 3, c'est en fonction des racines qui sont dans le sol et des ouvertures de portail.

Mme Nadine PAUL : Parce que la Garennaise en question, vous la connaissez, elle fait partie de l'association Val'Eure Verte, elle est très attentive à ce que soit remis le même nombre d'arbres que ceux retirés. Elle m'a demandé de poser la question ce soir. Donc on en a retiré 4 mais on en remet que 3 ?

Mme Martine LEPETIT : On verra.

M. le Maire : En fonction des emplacements.

Mme Nadine PAUL : Est-ce qu'on peut essayer d'en remettre 4 ?

Mme Martine LEPETIT : Si on peut en mettre 4, on en mettra 4, ce sera en fonction des ouvertures de portail.

M. le Maire : On lui a répondu par mail.

Mme Nadine PAUL : Oui, elle m'a envoyé votre réponse mais m'a demandé de bien faire positionner ça au conseil parce que je pense que c'est important de le faire positionner au budget.

M. le Maire : En effet. Ces arbres étaient vraiment morts, on a eu encore plus de surprises quand on les a coupés, tout le cœur était pourri, ils risquaient de tomber. La période de plantation des arbres est au mois de novembre, on va programmer ça au mois de novembre. Je reprends le détail des modifications effectuées.

Mme Nadine PAUL : Sur les dépenses de fonctionnement, quelque chose m'a intriguée entre notre commission et ce soir. Ce matin, dans le journal, il y a un article qu'on a découvert sur la police municipale. On y apprend – je suis d'ailleurs étonnée que tu ne nous en aies pas parlé à la commission des finances qui a eu lieu après cette réunion, le 17 mars, réunion avec les maires qui mutualisent la police municipale – que 3 nouvelles communes vont venir dans la police municipale (Bueil, Serez et Bretagnolles). Je suis très étonnée d'apprendre ça dans le journal, que les élus n'aient pas été informés même si c'est en pourparlers. Il est écrit « la police intercommunale augmente donc le rayonnement de son action en accueillant 3 nouvelles communes et elle présente un maillage cohérent sur cette partie du canton ». Je ne vais pas aller sur le débat de l'étendue de la couverture avec, pour l'instant, seulement 2 policiers municipaux mais je m'interroge sur le budget qu'on va voter ce soir parce qu'on n'est plus sur la même chose.

M. le Maire : Justement ce sont des informations que je devais vous donner, je voulais vous en parler ce soir.

Mme Nadine PAUL : Mais là, on parle du budget.

M. le Maire : Oui mais pour le moment le budget 2022 est arrêté aux chiffres de 2 agents.

Mme Nadine PAUL : On parle de 2023.

M. le Maire : De 2023, oui.

Mme Nadine PAUL : Et ça, c'est prévu pour quand ?

M. le Maire : Pour le moment, je ne sais pas quand ça va démarrer parce que chaque commune va voter. Le budget qu'on nous a présenté est bien arrêté à la somme donnée aujourd'hui avec 2 policiers.

Mme Nadine PAUL : Avec seulement 3 communes.

M. le Maire : Oui, pour le moment avec les 3 communes qui existaient, c'est-à-dire La Couture-Boussey, Epieds et Garennes.

Mme Nadine PAUL : Vous allez finir par signer la convention donc tu es en train de me dire que ça ne concernera pas 2023 ? On est bien d'accord ?

M. le Maire : Je ne sais pas à quelle époque ça va prendre effet. On n'a pas besoin de délibérer pour le moment puisque j'ai une délégation de signature et je ne sais pas à quelle date vont arriver ces gens-là, ni quand ça va être appliqué. Cet article vient du journaliste qui a assisté au budget de La Couture Boussey.

Mme Nadine PAUL : Néanmoins il est indiqué que Garennes est en grandes lignes « le 17 mars dernier, les communes de La Couture-Bousse, Garennes sur Eure et Epieds se sont réunies et ont convenu de se doter d'un service de police municipale en commun avec Bueil, Serez et Bretagnolles ». Je ne comprends pas qu'aucun d'entre nous n'est informé. On vote un budget qui n'est pas en rapport avec ce qui va se passer.

M. le Maire : Si, le budget est établi pour le moment avec les 3 communes actuelles. Je ne sais pas quand tout ça va être mis en place, il va certainement y avoir ensuite un 3^e policier dès que ça va être mis en place.

Mme Nadine PAUL : Il y a plutôt intérêt parce qu'avec 6 communes sur une telle étendue, même à 3, ça va être compliqué. Ce n'est pas contre toi Jean-Pierre mais par le passé, sur la police municipale, financièrement et budgétairement, on sait très bien qu'il y a eu certainement des loups. Ça m'ennuie vraiment de voter sur une ligne alors que ce matin il y a un papier dans le journal qui nous parle d'autre chose.

M. le Maire : Est-ce qu'il vous parle de chiffres ?

Mme Nadine PAUL : S'il y a 3 communes de plus, on sait très bien que ça ne va pas être le même chiffre.

M. le Maire : Et peut-être qu'on va le revoir.

Mme Nadine PAUL : Il serait grave d'avoir le même chiffre.

M. Jean-François BOURGOIN : Il serait intéressant de savoir ainsi les 3 nouvelles communes ont budgété. Si c'est le cas, ça veut dire que ça démarre mais si non, ça veut dire que c'est prévu pour 2024

M. le Maire : Il fallait déjà que les communes soient d'accord pour adhérer avec des nouveaux chiffres certainement, tout ça n'a pas été acté. Pour le moment la réunion budgétaire a été faite à 3, avec La Couture, Epieds et Garennes. Ces gens-là vont donc arriver après, donc si ça démarre avant la fin de l'année, bien sûr il va y avoir des recettes supplémentaires et aussi des dépenses supplémentaires donc il va certainement y avoir un budget supplémentaire fait à partir de la date à laquelle ils vont rentrer. Pour l'instant l'application n'est pas encore notée parce qu'il faut que ça passe à la préfecture ne serait-ce que pour l'admission, tout n'est pas encore scellé dans les dates. Il y aura certainement, en septembre, une autre réunion avec l'intégration de ces 3 communes. Moi aussi, je suis sceptique avec Serez et Bretagnolles.

M. Gilbert GENESTE : Qui décide ça ? On nous impose ça et personnellement je ne suis pas du tout d'accord, vraiment pas d'accord.

M. Jean-François BOURGOIN : Non, on avait parlé que de Bueil, pas de Bretagnolles. On a notre mot à dire.

M. Gilbert GENESTE : Moi, je ne suis pas d'accord, c'est clair.

M. le Maire : J'allais justement vous annoncer, en fin de réunion, qu'au mois de mai, il y aura une réunion avec la police municipale, le gendarme référent d'Ivry et on discutera de cette chose-là

Mme Nadine PAUL : Qui sera présent à la réunion ?

M. le Maire : Les présents à la réunion de la commission sécurité. C'était prévu dans mon intervention de fin de réunion.

Mme Nadine PAUL : Je ne conteste pas, je dis juste que c'est une réunion qui a eu lieu le 17 mars, je pense que nous tous, conseillers municipaux, à part ton bureau qui doit être au courant, il aurait été bon d'en parler avant que ça paraisse dans le journal.

M. le Maire : Ce n'est pas parce que ça paraît dans le journal que c'est officiel.

Mme Nadine PAUL : On le dira aux gens de La Dépêche qui sont bien au courant de tout ce qui se passe dans le coin et qui vont être très contents d'entendre ce que tu viens de dire.

M. le Maire : Il n'y a pas de problème.

Mme Nadine PAUL : Je regrette fortement que tu ne nous informes pas que quelque chose est en cours, on fait partie de la commission sécurité, on est plusieurs à y être systématiquement et à la dernière commission, tu n'en as absolument pas parlé. Tu aurais pu nous dire « il se peut qu'il se passe ça » mais au moins ce soir je ne t'aurais pas posé la question, je vais encore passer pour la fille qui râle, je trouve aberrant de tomber là-dessus dans le journal de ce matin et qu'on soit sur un budget où on glisse ça alors que ça pose question. Je pense que ma question est légitime.

M. le Maire : Je suis d'accord avec toi mais le budget a été établi avec ce qu'on a discuté, entre La Couture, Epieds et Garennes. Pour la suite, c'est vrai que ça ne va pas être les mêmes chiffres pour finir l'année si ça commence avant la fin de l'année. D'autant plus s'ils veulent embaucher un 3^e policier qui, pour moi, va être nécessaire si on veut couvrir toute cette surface.

Mme Jeanine SOLLIER-CANTAIS : Ainsi qu'une voiture de plus.

M. le Maire : Peut-être pas.

M. Gilbert LETENNEUR : Avant ils étaient 3 avec une seule voiture.

Mme Nadine PAUL : Gilbert, ils étaient 3 mais l'étendue n'allait pas jusque-là. Déjà aujourd'hui avec 2, les gens se plaignent en disant que la police municipale ne sert à rien parce qu'on ne la voit jamais et qu'à Garennes, elle est inexistante, ce n'est pas parce que tu embaucheras une personne de plus avec 3 localités en plus que ça résoudra le problème à Garennes. On va payer encore plus pour un service qui va être moindre, avec des frais supplémentaires s'il y a une voiture en plus. C'est tout ce que je dis, je ne voulais pas polémiquer là-dessus, je disais juste que c'était étonnant de découvrir ça dans le journal et de faire signer un budget qui ne correspond pas à la réalité.

M. le Maire : Le budget correspond à la réalité que je connais réellement. Un complément sera certainement à faire en septembre ou octobre. Aujourd'hui je ne sais pas, je n'ai pas d'ordre d'idées de ce que ça peut coûter en plus ou en moins.

M. Gilbert GENESTE : Ça ne t'empêchait pas d'en parler.

M. le Maire : J'allais en parler, c'était prévu.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : Quand on s'est réuni pour préparer le budget, tu le savais déjà.

M. le Maire : Ils étaient en pourparlers, tant que ce n'est pas signé en préfecture.

M. Gilbert GENESTE : Et alors, on peut en parler avant que ça soit signé.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : Au moins dire que c'est dans les tuyaux.

M. le Maire : Vous me devancez parce que c'était prévu.

M. Jean-François BOURGOIN : C'est important. Le problème est que si on trouve que des communes comme Epieds, ça ne sert à rien parce que l'éloignement en plus cela représente un faible pourcentage. Il faut trouver des communes qui soient égales à Garennes sur Eure, sinon on va payer pour les autres.

M. Franck FERREIRA : Bien sûr qu'on va payer pour les autres.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : On peut refuser ?

M. le Maire : Bien sûr.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : Parce qu'on avait évoqué ce point mais que pour Bueil. Les 2 autres qui sont très loin, on a le droit de les refuser ?

M. le Maire : Lorsque le dossier sera figé, je vous le dirai et si la commission donne un avis défavorable. C'est quand même regrettable de quitter une police municipale, je sais que ce n'est pas l'idéal.

M. Gilbert GENESTE : Si je comprends bien, si on n'est pas d'accord que les autres viennent, ça veut dire que c'est nous qui partons ?

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : Si nous ne sommes pas d'accord, c'est à nous de partir. C'est ce que tu viens de dire

M. le Maire : Ne jouons pas sur les mots. Si on refuse cette union qui se fait avec Bueil, Serez, Bretagnolles, si ça ne nous plaît pas, il est certain qu'on peut quitter mais c'est regrettable.

M. Gilbert GENESTE : On peut aussi refuser de les prendre avec nous. Ce n'est pas à nous de nous en aller, c'est à nous d'accepter ou de ne pas accepter qu'ils viennent avec nous.

M. le Maire : Apparemment La Couture les a déjà acceptés.

Mme Nadine PAUL : Je pense que si tu discutes avec La Couture, si Garennes partait de la police, je pense que M. BOREGGIO serait ennuyé. Il y a moyen de discuter, on ne prend pas de décision comme ça rapidement.

M. le Maire : C'est certain.

Mme Nadine PAUL : Donc il y a peut-être moyen de discuter et de négocier, on ne prend pas des décisions comme ça rapidement. Effectivement heureusement qu'on va se retrouver en commission sécurité et qu'on va tous parler de ça. Ce soir, l'idée n'est pas de polémiquer sur le sujet mais juste la question du budget.

M. le Maire : Pour revenir au budget, c'est la somme actuelle, qu'on connaît avec les 3 communes. Ces chiffres ont été discutés entre La Couture, Epieds et Garennes, le reste est une autre discussion qui va avoir lieu quand les gens auront signé la convention.

Mme Jeanine SOLLIER-CANTAIS : Qui a eu l'idée du rapprochement de ces 3 communes ?

M. le Maire : C'est La Couture, c'est lui qui porte le projet.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : Oui mais vous êtes 3.

M. le Maire : Oui mais l'administratif est porté par La Couture.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : Même s'il porte l'administratif, vous êtes 3.

M. Gilbert GENESTE : On peut très bien le faire, Garennes et Bueil et puis il se débrouille.

M. le Maire : Tu verras que ce sera alors encore plus cher.

M. Gilbert GENESTE : Peut-être.

M. le Maire : Beaucoup plus cher parce que Bueil est une commune qui est bien en dessous au niveau population. La clé de répartition est au nombre d'habitants.

M. Gilbert GENESTE : Il n'y a pas un gros décalage.

M. le Maire : Si tu retires La Couture, ça va faire mal.

M. Daniel DOUARD : Je voulais juste dire qu'il n'y a pas de polémique, ne vous inquiétez pas, je suis comme vous, moi non plus je ne suis pas d'accord de même qu'une grande partie de notre conseil, pour ne pas dire tout. On va, je pense, en rediscuter et faire l'effort pour éviter que ça se fasse. Néanmoins en effet les autres sont plus nombreux que nous, on ne représente qu'une personne par rapport à Garennes.

M. le Maire : Moi non plus, je ne suis pas d'accord.

M. Daniel DOUARD : Ce n'est pas qu'on défend une autre idée.

Mme Nadine PAUL : Ce qui nous fait peur, c'est de l'apprendre par la presse. Je veux bien vous croire, Monsieur DOUARD, mais j'ai quelques doutes parfois par rapport à ce qu'on me dit ici. Je n'ai pas dit que je ne vous croyais pas, j'ai dit que par moment j'ai des doutes sur ce qui est dit ici. Excuser moi, je ne crois que ce que je vois, je pense qu'il est nécessaire qu'on soit tous réunis pour ce dossier et non pas que ça se fasse en catimini et qu'on soit encore au courant par voie de presse. Nous sommes conseillers municipaux, je pense qu'à ce titre on a peut-être un coup d'avance à avoir par rapport aux gens qui lisent la presse comme nous. Je pense qu'on aurait dû être informés, même si ce n'est pas fait, on aurait dû être informés et notamment ceux – dont je fais partie – de la commission sécurité. On a eu cette commission

après donc je redis que j'espère qu'effectivement on n'apprendra pas, encore par l'extérieur, ce qui se passe à l'intérieur.

M. le Maire : On est d'accord. Il n'y a pas eu de commission sécurité depuis notre réunion de réunion des finances.

Mme Nadine PAUL : Mais c'était déjà dans les tuyaux.

M. le Maire : C'est dans les tuyaux mais tant que ce n'est pas officiel. On est sur le budget, le chiffre que vous avez à voter ce soir, c'est bien avec ce qui était prévu avant cette adhésion d'autres communes.

M. Daniel DOUARD : Une prévision d'adhésion, ce n'est pas encore fait ?

M. le Maire : Ça a été voté au conseil municipal de La Couture, la semaine dernière.

M. Jocelyn CHARRON : Donc c'est plié si c'est voté ?

Mme Nadine PAUL : Voilà, c'est ce que je dis et c'est pour ça que ce n'est pas un projet.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : Ce n'est pas normal qu'ils soient les décisionnaires alors qu'on est 3 communes.

M. Daniel DOUARD : Justement je pense que chaque conseil municipal a lieu de répondre et de donner son avis.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : Et qu'en pense le 3^e ?

M. Daniel DOUARD : Je ne sais pas ce qu'en pense Epieds.

Mme Nadine PAUL : La différence, Monsieur DOUARD, c'est que ça a été voté au conseil municipal de La Couture, ici il n'y a pas de questions posées sur le sujet. Jean-Pierre a dit qu'il nous aurait donné l'info en fin de conseil mais à aucun moment il n'y aurait eu une question sur la police municipale posée en conseil. C'est complètement différent alors que ça a été voté au conseil de La Couture. Ça, je trouve ça vraiment différent et pour répondre à Jocelyn, du coup ce n'est pas un projet, c'est voté.

M. Jean-François BOURGOIN : Si La Couture l'a voté, c'est que les autres sont d'accord.

M. le Maire : On parle budget, je pense que j'ai répondu au niveau budgétaire pour la police municipale. Nous en reparlerons au mois de mai.
Je reprends les explications sur les modifications du projet de budget.
Je rappelle que le budget s'équilibre, au niveau de l'investissement, à 781 200 et le budget de fonctionnement s'équilibre à 2 253 800.
Je vous rappelle qu'un budget reste des ordres de grandeur qu'on peut modifier en cours d'année avec des DM.

Mme Nadine PAUL : N'y a-t-il pas une coquille dans les tableaux parce que partout est inscrit 2021 sur le budget primitif 2023.

M. le Maire : C'est une coquille, il s'agit de 2023.

Mme Nadine PAUL : Tous les tableaux sont donc erronés ?

M. le Maire : Oui, il s'agit de 2023.

Mme Nadine PAUL : Je préférerais demander pour être sûre.

M. le Maire : En effet, pour 2021, c'est trop tard, on ne peut plus y toucher. Nous allons passer au vote du budget.

M. Jean-François BOURGOIN : On ne le parcourt pas dans le détail ?

M. le Maire : On l'a fait l'autre fois. On a juste modifié ce dont on a discuté ensemble.

Mme Nadine PAUL : Avant qu'on le vote, je voudrais que tu précises, parce qu'on s'est vu il y a une semaine sur un point et je t'avais dit que j'en parlerai au conseil donc je le fais. On est bien d'accord que le moulin est en cours, qu'on ne budgète rien, etc. mais on avait discuté que s'il y avait un besoin de travaux, notamment sur les passerelles, ou de rachat de bandes de terrains pour faire quelque chose d'accès aux îles et au moulin, on verrait plus tard dans le budget. On est bien d'accord ?

M. le Maire : Le budget est fait pour ça, des DM sont prévues.

Mme Nadine PAUL : Mais sur ce point précis, on est bien d'accord que ça pourrait être réexaminé en dehors du budget qui est là ?

M. le Maire : Mais pas uniquement ce point précis.

Mme Nadine PAUL : Non mais on avait discuté de ce point parce que ça me tient à cœur qu'il figure quelque part et donc on est bien d'accord que si on avance – on a pu voir que ça pouvait avancer –, s'il y avait besoin de budgéter quelque chose, de racheter un bout de terrain, de faire quelque chose, on est bien d'accord qu'on pourrait avancer là-dessus ?

M. le Maire : Oui, bien sûr. Rien qu'un rachat de terrain, même avec des estimations, ça aura du mal à finir avant fin 2023.

Mme Nadine PAUL : Peu importe mais si on a une opportunité, ce n'est pas stipulé au budget mais on est bien d'accord que ça pourra être rajouté ?

M. le Maire : Un budget est fait pour vivre, les chiffres d'aujourd'hui sont pour l'équilibrer.

Mme Nadine PAUL : Oui mais je ne voudrais pas que dans 5 mois nous soit dit que si ce sont les îles, on ne les a pas budgétées, etc.

M. Daniel DOUARD : Je voudrais rebondir là-dessus en vous disant que de toute façon il y a une autre issue que ça, c'est bien plus simple que ça puisque c'est l'EPFN qui peut financer et acquérir les terrains pour les céder à la commune, plus tard, quand l'étude est faite. Ça fonctionne ainsi dans beaucoup de communes, ce n'est donc pas nécessaire de le mettre au budget.

Mme Nadine PAUL : On aurait pu le faire depuis longtemps alors.

M. Daniel DOUARD : L'étude vient d'être faite. Il faut que l'étude soit faite avant d'avoir une étude d'achat.

Mme Nadine PAUL : Bien sûr mais si on avait pu faire ce bout de terrain dont on parle, depuis belle lurette ça aurait pu être fait.

M. Daniel DOUARD : On peut dire si, si, si mais effectivement je vous dis ce qu'il en est.

Mme Nadine PAUL : Très bien.

M. Gilbert GENESTE : On a noté.

M. le Maire : Maintenant, on peut passer au vote.

M. Jean-François BOURGOIN : Dans les dépenses d'investissement, on avait parlé du robot pâtisserie et de la parmentière pour la cantine parce que j'ai vu qu'on a rajouté une machine à laver le linge, on n'en avait pas parlé mais je voudrais qu'on rajoute, on a parlé au conseil d'école, un jeu pour l'école maternelle, ça représente 10 000 €, il faut quand même le planifier, parce qu'il faut qu'on retire un jeu qui est non conforme. On a parlé en conseil d'école, j'en ai parlé avec Madame CHEVAL, il serait bien de prévoir un jeu.

Mme Martine LEPETIT : Oui mais elle n'est pas...

M. Jean-François BOURGOIN : Si, c'est à nous de payer, ce n'est pas à la coopérative de payer, de toute façon ils ne peuvent pas le payer donc c'est à nous de le payer, si c'est pour la maternelle.

Mme Martine LEPETIT : C'est à discuter.

M. Jean-François BOURGOIN : Non, ce n'est pas discuté, c'est à nous de le payer.

Mme Martine LEPETIT : Oui mais on discute du jeu.

M. Jean-François BOURGOIN : Oui, ils choisiront, on choisira ensemble, il y a une commission des affaires scolaires.

Mme Martine LEPETIT : Ils n'étaient pas d'accord pour le choix.

M. Jean-François BOURGOIN : Ils ne peuvent pas le payer mais pour le choix, on se mettra d'accord mais il faut le prévoir, ça représente 10 000 € avec le jeu et le scellement parce que le jeu actuel n'est pas conforme.

M. le Maire : Je pense que concernant les travaux dans l'école, des choses sont prévues.

M. Jean-François BOURGOIN : Il y a quelques montants en effet.

M. le Maire : Il y a 13 000 quelque part, 10 000, je pense que cela devrait convenir.

Mme la secrétaire générale : On fera des décisions modificatives.

M. Jean-François BOURGOIN : Mais comme c'est une grosse somme, autant la prévoir.

M. le Maire : On pourra prendre dans ces rubriques-là, ça sera au 21, il n'y a pas de problème.

M. Jean-François BOURGOIN : Oui, ça peut être au 21.

M. le Maire : S'il y a l'achat de ce jeu, ça se fera au 21.

M. Jean-François BOURGOIN : 2188 par exemple.

Mme la secrétaire générale : La somme est prévue, après je m'occuperai des comptes.

Mme Nadine PAUL : Sur le budget communication, je vois qu'il est au même montant, est-ce qu'un bulletin va sortir au mois de juin ?

M. le Maire : Non.

Mme Nadine PAUL : Pourquoi laisser ce montant-là alors ?

M. le Maire : C'est pour celui du mois de décembre.

Mme Nadine PAUL : Donc 6000 € le bulletin ?

M. le Maire : Oui enfin on met une somme, il faut bien le prévoir.

Mme Nadine PAUL : D'accord donc c'est officiel, il y a plus de bulletin au mois de juin ?

M. le Maire : Non. On passe au vote.

Mme Nadine PAUL : Juste un point sur l'abstention sur la police municipale, ce n'est pas clair et je voudrais être cohérente sur ce qui se passera donc je préfère m'abstenir, ce n'est pas pour le reste, ce n'est pas pour remettre en cause ton budget, c'est juste que personnellement sur la police municipale, ça me semble cohérent de m'abstenir.

M. le Maire : Oui mais le budget se vote globalement.

Mme Nadine PAUL : Je sais mais j'explique pourquoi car des gens pourraient dire que de toute façon l'opposition veut toujours s'abstenir ou voter contre mais non, je ne suis pas contre ton budget, c'est juste la ligne de la police municipale qui me pose problème.

M. le Maire : On est d'accord.

Délibération n° 2023-17

Vu les articles L.2311-1, L.2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du Budget Primitif,

Vu les articles L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant que le projet de Budget Primitif de l'exercice 2023 a été présenté en commission des finances le 24 mars 2023,

Vu la présentation du Budget Primitif 2023 en version consolidée,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DÉCIDE d'approuver le Budget Primitif 2023 :

👉 À l'unanimité : au niveau du chapitre pour la section d'investissement. Le montant total des dépenses et des recettes est équilibré à 781 200 €.

👉 Par 12 voix POUR et 6 ABSENCES ((Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA, M. Franck FERREIRA, Mme Sophie LECOINTRE, M. Gilbert GENESTE, Mme Nadine PAUL, Mme Estelle THURET-LEFLOCH) : au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement. Le montant total des dépenses et des recettes est équilibré à 2 253 800 €.

N° 9 - DEMANDES DE FONDS DE CONCOURS – ANNÉE 2023

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire

Considérant que le budget primitif 2023 est voté, je vous propose de réaliser les travaux/acquisitions suivants :

- Réfection de l'éclairage intérieur en led de toutes les écoles : 16 808,00 € HT
- Organigramme des clés pour l'école élémentaire : 1 840,19 € HT
- Remplacement de la machine à laver des écoles : 499,92 € HT
- Réfection des peintures de la cuisine du restaurant scolaire : 10 749,90 € HT

Je vous demande donc de :

- M'autoriser à signer les devis correspondants,
- M'autoriser à solliciter des fonds de concours auprès de l'agglomération EVREUX PORTES DE NORMANDIE.

M. Thierry MARTIN : Pour la réfection des peintures de la cuisine du restaurant scolaire, il y avait l'entreprise GEENENS et l'entreprise RAOUL. L'entreprise GEENENS a été retenue par la commission pour 10 749,90 € quand l'entreprise RAOUL était à 15 687 €. Pour l'organigramme des clés pour l'école, il y avait l'entreprise SETIN ou l'entreprise TRENOIS. La commission a choisi l'entreprise SETIN pour 1 840,19 €. Pour la réfection de l'éclairage en led, il y avait l'entreprise LEFEBVRE ou l'entreprise LEBRUN MARIE, la commission a choisi l'entreprise LEFEBVRE pour 16 808 € quand l'entreprise LEBRUN MARIE était à 19 054 €.

Délibération n° 2023-18

Considérant que le budget primitif 2023 est voté, il est proposé de réaliser les travaux/acquisitions dont les crédits budgétaires ont été acceptés,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les devis correspondants :

- Réfection de l'éclairage intérieur en led de toutes les écoles : 16 808,00 € HT
- Organigramme des clés pour l'école élémentaire : 1 840,19 € HT
- Remplacement de la machine à laver des écoles : 499,92 € HT
- Réfection des peintures de la cuisine du restaurant scolaire : 10 749,90 € HT

AUTORISE le Maire à solliciter des fonds de concours auprès de l'agglomération EVREUX PORTES DE NORMANDIE.

DIT que les crédits budgétaires sont prévus au Budget Primitif 2023.

N° 10 - PROPOSITION DE REMETTRE DES LIVRES AUX ÉLÈVES DE CM2 – ANNÉE SCOLAIRE 2022/2023

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire

Monsieur le Maire expose :

Chaque année et à la fin du cycle scolaire de l'école élémentaire, la commune offre une récompense scolaire aux élèves de CM².

Sur proposition de Madame la Directrice, un ou plusieurs livres pourront être remis aux élèves.

Ces livres sont choisis par les élèves ce qui permet de les inciter à lire. Le montant alloué à chaque élève est aux environs de 18 à 20 €.

Je vous demande donc d'approuver cette remise de récompense scolaire.

Les crédits budgétaires sont prévus au Budget Primitif 2023.

Délibération n° 2023-19

Considérant qu'à la fin du cycle scolaire de l'école élémentaire, la commune offre une récompense scolaire aux élèves de CM²,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DÉCIDE d'attribuer des livres aux élèves de CM² pour l'année scolaire 2022/2023.

DIT que les crédits budgétaires sont prévus au Budget Primitif 2023 au compte 65132.

**N° 11 - TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS
POUR L'ANNÉE 2022**

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire

Un état récapitulatif des indemnités perçues par les élus a été remis aux membres du Conseil Municipal préalablement à la séance.

Monsieur le Maire expose :

La loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a apporté un certain nombre de dispositions nouvelles concernant la gestion locale et notamment quant aux conditions d'exercice des mandats locaux.

A ce titre, son article 93 a introduit un article L.2123-24-1-1 au code général des collectivités territoriales qui dispose « chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein... »

Cet état doit être communiqué aux conseillers municipaux avant le 15 avril.

Je vous demande de prendre acte de l'état annuel des indemnités de fonction des élus au titre des fonctions municipales exercées durant l'année 2022.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : Serait-il possible d'avoir une évolution comparative ?

Mme la secrétaire générale : Sur plusieurs années ?

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : Par rapport à avant, histoire de voir s'il y a une grosse évolution.

Mme la secrétaire générale : Oui bien sûr c'est possible mais il n'y a pas d'évolution. Les indemnités de fonction des élus sont indexées sur l'indice 1015 correspondant à la rémunération des agents de la fonction publique.

M. Gilbert GENESTE : Les autres indemnités des élus, à l'EPN par exemple, sont vues où ?

M. le Maire : Dans chaque commune.

M. Gilbert GENESTE : Mais un syndicat n'est pas une commune.

M. le Maire : Au siège du syndicat.

M. Daniel DOUARD : Et à l'Agglo, il est effectivement possible de voir l'indemnité que je touche comme tous les vice-présidents.

M. le Maire : C'est communiqué dans l'instance délibérante.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : On pourrait communiquer aussi puisque vous êtes élu sur ces mandats-là.

M. le Maire : Non, pas à la commune.

M. Daniel DOUARD : Quand tu es élu par la commune, tu es élu comme conseiller communautaire mais au sein de l'Agglo, j'ai été élu vice-président et j'ai une indemnité mais pas comme conseiller communautaire.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : Ce n'est pas ce que j'ai voulu dire, ce n'est pas ce que je demandais. Là, on a une information sur la commune, ça ne nous empêche pas de communiquer sur ce que vous percevez, vous, élus qui avaient un autre mandat. C'est juste dans la communication, ce sont 2 choses différentes, le budget et la communication.

M. Daniel DOUARD : La communication ne se fait pas par le même endroit.

M. le Maire : Ce n'est pas la même instance. Au niveau du syndicat, c'est communiqué. Au sein de l'agglomération, c'est communiqué et c'est tout.
Vous prenez acte de ces chiffres, nous n'avons pas à délibérer.

Délibération n° 2023-20

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2123-24-1-1,

Vu les délibérations n° 2020-08 et 2020-09 du Conseil Municipal réuni en séance le 25 mai 2020 fixant les indemnités du maire et des adjoints,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE de l'état annuel des indemnités perçues au titre des fonctions municipales de l'année 2022.

NOM	FONCTION	TAUX (en % de l'indice brut terminal 1027)	Indemnité brut annuel	Montant net annuel (avant impôt)
GATINE Jean-Pierre	Maire	50,10%	23 792,46 €	18 685,40 €
DOUARD Daniel	1er adjoint	18,30%	8 690,64 €	7 517,70 €
LEPETIT Martine	2ème adjointe	18,30%	8 690,64 €	7 517,70 €
MARTIN Thierry	3ème adjoint	18,30%	8 690,64 €	7 517,70 €
LETENNEUR Gilbert	conseiller municipal délégué	6%	2 849,34 €	2 464,98 €
TOTAL			52 713,72 €	43 703,48 €

N° 12 - 5^{ème} CONCOURS DES MAISONS FLEURIES - ANNÉE 2023

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire

Un projet de règlement a été transmis aux membres du Conseil Municipal préalablement à la séance.

Par délibération n° 2018-35, le Conseil Municipal réuni en séance le 25 mai 2018, a décidé de créer un concours des maisons fleuries.

Lors de la commission environnement, cadre de vie, tourisme qui s'est réunie le 23 février dernier, il a été décidé de renouveler le concours pour l'année 2023 mais en augmentant le montant des récompenses et seulement pour les 3 premiers de chaque catégories.

Le projet de règlement vous a été transmis préalablement à cette séance.

Je vous propose donc :

- de renouveler le concours pour l'année 2023,
- d'approuver le règlement,
- de désigner les membres pour composer le jury,
- de fixer la date limite d'inscription,
- de fixer la date de passage du jury,
- d'accepter le montant de la récompense qui sera décernée (voir article 10)

Mme Nadine PAUL : Je ne comprends pas, vous avez déjà publié sur le site de la mairie, le lancement alors que ce n'est pas passé au conseil ? Est-ce normal ?

Mme la secrétaire générale : C'est juste une information.

Mme Nadine PAUL : D'accord parce qu'on m'a dit de télécharger le règlement alors qu'il est là ce soir, je me posais la question ?

Mme la secrétaire générale : C'est marqué à partir du 3 mai, après le conseil.

Mme Nadine PAUL : Je voudrais juste vous dire que sur votre info – du coup qui est déjà en ligne alors qu'on en débat ce soir, je trouve ça un peu light, pour une fois vous êtes très en avance sur la communication.

Mme la secrétaire générale : C'est ce qui avait été dit l'autre fois.

M. le Maire : Ça a été demandé à la commission d'être assez rapide.

Mme Nadine PAUL : Oui mais on en débat ce soir, on aurait dû le mettre au conseil d'avant dans ces cas-là. Je voulais dire que sur votre communication, il serait bien de mettre en avant, parce qu'à la commission on était nombreux et on a dit qu'il fallait essayer d'encourager les gens à participer parce que finalement c'était toujours les mêmes qui participaient, c'est en ça qu'on avait demandé d'augmenter les récompenses mais également je pense qu'en avant, il faut vraiment mettre le montant des récompenses or là, ils ne figurent pas.

Mme la secrétaire générale : On va les rajouter.

Mme Nadine PAUL : Je pense que c'est le truc pour faire venir les gens, qu'ils sachent combien ils vont gagner, sous quelle forme, que ça a augmenté par rapport aux autres années et je pense que c'est le seul moyen pour qu'on ait de nouvelles personnes qui s'inscrivent. Si on continue à mettre lancement du concours sans expliquer ce qu'on peut gagner et que les prix ont fortement augmenté, on aura toujours les mêmes personnes.

M. le Maire : D'accord, on va mettre ça sur la prochaine communication.

Mme la secrétaire générale : On ne pouvait pas mettre les prix tant que ce n'était pas passé au conseil.

Mme Nadine PAUL : C'est pour ça que ça aurait dû passer au conseil précédent.

Mme Martine LEPETIT : On avait dit qu'on le lançait pour le 1^{er} avril.

M. le Maire : On s'est réuni le 23 février pour la commission.

Mme la secrétaire générale : C'est vrai qu'on aurait pu le mettre au conseil du mois de mars.

M. le Maire : On rattrape aujourd'hui et on indiquera la valeur des prix.

Mme Martine LEPETIT : Par contre il faut qu'on fixe la date aujourd'hui pour le passage du jury.

M. le Maire : Ça ne peut être que fin juin ou début juillet.

Mme Martine LEPETIT : J'ai regardé sur le calendrier, je pensais au jeudi 29 juin, si vous êtes d'accord.

Mme Corine DUROVRAY-MOLINA : Si tu mets qu'il faut le déposer avant le 23, c'est au minimum de 24.

Mme Martine LEPETIT : C'est pour ça que je pensais au jeudi 29, si ça vous convient.

Mme Catherine BARBEY-LECOMTE : Le matin ou le soir ?

Mme Martine LEPETIT : On se recommuniquera.

Mme Catherine BARBEY-LECOMTE : L'après-midi je ne pourrais pas mais le matin pas de problème.

Mme Martine LEPETIT : Alors on le fera le matin.

Délibération n° 2023-21

Vu la délibération n° 2018-35, le Conseil Municipal réuni en séance le 25 mai 2018 qui a instauré la création d'un concours des maisons fleuries,

Vu la commission environnement, cadre de vie et tourisme qui s'est tenue le 23 février 2023 et qui a décidé de renouveler le concours pour l'année 2023,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ACCEPTE le renouvellement du concours des maisons fleuries pour l'année 2023.

PRÉCISE que l'article 10 est modifié comme suit :

Chaque participant sera personnellement informé par courrier du résultat du classement. La commune offrira des bons d'achat aux 3 premiers des catégories 1 et 2 et aux 3 premiers de la catégorie 3 mentionnée à l'article 6. Chaque lauréat recevra également un diplôme.

Pour chaque catégorie, le 1^{er} recevra un bon d'achat de 70 € et du 2^{ème} au 3^{ème} un bon d'achat de 50 €.

Les autres articles restent inchangés

DÉCIDE que le jury sera composé de Madame Martine LEPETIT (Présidente du jury), Mesdames Catherine BARBEY-LECOMTE, Nadine PAUL, Sophie LECOINTRE et de Monsieur Gilbert LETENNEUR.

FIXE la date limite d'inscription au mercredi 23 juin 2023.

DÉCIDE que la date de passage du jury est fixée au jeudi 29 juin 2023.

DÉCIDE de récompenser les lauréats par des bons d'achat.

N° 13 – COMPTES RENDUS DIVERS

Tous ces documents sont consultables en Mairie et peuvent vous être transmis par mail selon votre demande.

➤ **Procès-verbal du conseil d'école du 14 mars 2023**

M. Jean-François BOURGOIN : Ces réunions sont très pédagogiques. Un compte rendu a été rédigé sur l'aspect pédagogique des différentes classes. Madame CHEVAL nous a annoncé que l'expérimentation qu'ils voulaient faire au niveau de la réflexologie pour les enfants, ça a été interdit par l'Éducation nationale bêtement, pour des histoires de règlement parce que l'intervenante avait le statut auto-entrepreneur et ils n'ont pas le droit d'intervenir dans l'Éducation Nationale, c'est curieux et dommage. Ce projet a donc été abandonné.

Ils nous ont donné le programme – qui est consultable – des différentes sorties, il y en a des intéressantes. Ils nous ont annoncé les fêtes puisque ça n'avait pas eu lieu à cause du COVID. Ils nous ont également annoncé l'intervention de la gendarmerie pour la prévention routière, c'était hier. Portes ouvertes de la maternelle pour les nouveaux élèves parce qu'effectivement ils ont pas mal d'inscriptions pour les petites sections. Un vendredi de juin, il y a une très bonne semaine du goût, la dernière a été bien appréciée à la cantine, elle s'était bien débrouillée. La fête de l'école aura eu le 23 juin. La remise des prix pour les CM², il serait bien que la commission affaires scolaires soit présente, c'est bien d'avoir du monde pour distribuer. La kermesse fait son retour, elle aura lieu le 3 juin de 14 heures à 17 heures. Rien à signaler au niveau des questions des parents d'élèves. Rappel des dates des manifestations, le carnaval a eu lieu, le loto du mois d'avril a eu lieu et la foire à Toul aura lieu le 14 mai par l'association des parents d'élèves. Les bancs ont été installés à la demande de la commission de contrôle à la maternelle pour les maîtresses et les élèves, ils ont été fixés au sol évitant les chutes des enfants. Paola a fait une communication pour l'histoire de Convivio sur la non-augmentation de la cantine.

➤ **compte-rendu du SIAEVE de la séance du comité syndical du 1^{er} mars 2023**

Monsieur le Maire : Nous avons voté le compte de gestion, le compte administratif, le compte de résultat et aussi le budget. Il n'y aura pas d'augmentation du tarif de l'eau cette année.

N° 14 – INFORMATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

M. le Maire : Le remplacement des canalisations d'eau potable rue Édouard Branly, rue Anatole France et rue de Villeneuve est terminé. Globalement tout s'est bien déroulé.

L'effacement du réseau téléphonique rue des bleuets et de l'Aiguillon n'est pas terminé. C'est bon pour l'électricité mais pas pour le téléphone, il y a toujours beaucoup de fil dans les poteaux. Je ne vais pas vous parler développement de la fibre car on est en plein dedans, avec plus ou moins de bonheur pour certains. Ce n'est pas la mairie qui gère ces raccordements, je sais que ça ne se passe pas toujours bien mais malheureusement la situation est un peu globale sur l'ensemble du département.

La réfection de la chaussée, je peux vous annoncer que le chemin de la tranchée débutera le 9 mai, la durée de travaux est fixée autour de 3 mois, les riverains vont être prévenus et pendant les travaux, chaque riverain gardera l'accès.

Informations concernant l'Agglo d'Évreux sur le budget primitif, on bénéficie de l'harmonisation du taux de la taxe des ordures ménagères, on était à 20,76 % et tout le monde va se retrouver à 14,38 % sur l'ensemble de l'Agglo.

Concernant la réhabilitation du terrain de football, le forage est terminé cependant on attend la livraison des pièces pour faire l'arrosage, on suit ça de près. L'entreprise Lamier a été retenue pour le revêtement du terrain pour un coût de 22 600 € hors-taxes.

M. Thierry MARTIN : Il a commencé cet après-midi.

Mme Nadine PAUL : Ça fait 2 conseils d'affilée que je demande à ce qu'il y ait une création d'un groupe de surveillance des travaux sur le terrain de foot. Où en sommes-nous ?

M. le Maire : Ils n'ont pas commencé.

Mme Nadine PAUL : Ça ne nous empêche pas de créer le groupe de surveillance. On va se retrouver cet été, on va tous être en vacances.

M. le Maire : J'espère que ce sera fini avant les vacances.

Mme Nadine PAUL : Je parle du suivi, après si vous ne voulez pas le faire, c'est un choix. Je pense que c'est important et je n'étais pas la seule autour de la table à le penser, je crois même me souvenir que Daniel DOUARD était d'accord avec moi, je pense que c'est important qu'on soit 3 ou 4.

M. Gilbert GENESTE : On est à la mi-avril, il doit démarrer début mai normalement.

Mme Nadine PAUL : Il n'y a pas que sur l'entreprise qu'on surveille, ça concerne tout ce qui se passe sur le terrain et je pense que c'est important.

M. le Maire : Je n'ai pas encore la planification.

Mme Nadine PAUL : Mais je parle de faire un groupe de travail, pas d'attendre que ça démarre.

M. le Maire : On ne va pas se réunir si rien ne se passe.

Mme Nadine PAUL : D'accord, c'est toujours comme ça. À chaque fois qu'on demande de créer, c'est juste pour avancer, pour pouvoir travailler correctement mais il y a toujours un problème. Qu'est-ce que ça coûte de créer ce groupe de travail ? On était tous volontaires.

M. le Maire : Tous volontaires, non, il en faut 3 ou 4, je veux bien le créer avec 3 ou 4.

Mme Nadine PAUL : Quel est le problème ? Je ne comprends pas.

M. le Maire : Je ne vais pas vous réunir et s'il ne se passe rien.

Mme Nadine PAUL : On n'a pas dit de se réunir mais déjà de le créer.

M. le Maire : On y va. Qui veut faire partie de ce groupe de travail de suivi des travaux ?

Mme Nadine PAUL : Je veux bien en faire partie. On va être très nombreux du coup. Ça veut dire qu'il faut être là tout le temps, il faut être disponible tout le temps.

M. Thierry MARTIN : il faut être 3 ou 4.

M. le Maire : De toute manière ça se fera dans la journée.

Mme Nadine PAUL : Après s'il y a trop de monde, je n'irai pas mais j'attire votre attention sur le fait qu'il faut être dispo tout le temps.

M. le Maire : Bien sûr mais ça se fera dans la journée. On note vos noms et on vous convoquera quand on fera une réunion de travaux.

Mme Martine LEPETIT : il faut 2 personnes de chaque groupe.

M. Thierry MARTIN : oui, c'est le plus logique.

M. le Maire : oui.

Création d'un groupe de suivi du chantier avec Gilbert GENESTE, Franck FERREIRA, Thierry MARTIN, Guillaume DOUARD.

N° 15 – QUESTIONS ECRITES

DEMANDE DE M. JEAN-FRANCOIS BOURGOIN

1 - Clarification des compétences de certaines commissions (transversalité des compétences et des décisions)

M. le Maire : On a échangé parce que je ne comprenais pas trop, il faut qu'on se voie pour que tu me donnes plus d'informations parce que je ne comprends pas.

M. Jean-François BOURGOIN : Je t'ai expliqué. La clarification est une complémentarité de ce qu'avaient demandé Nadine, moi, toi et d'autres pour remettre à plat les commissions. Dans les commissions se trouvent des gens qui ne viennent jamais, d'autres qui ne participent pas, il y a plus de suiveurs que de décideurs. Paola a cru bien faire en renvoyant les mêmes tableaux mais ce n'est pas ce qu'on avait demandé. Il s'agit de remettre à plat le fonctionnement, dire que certaines commissions doivent avoir plus de transversalité, c'est-à-dire doivent plus communiquer entre elles. Certaines commissions prennent des décisions qui ne seraient peut-être pas prises si d'autres commissions pouvaient intervenir. Je pourrais entrer dans les détails mais ce serait trop long.

M. le Maire : Il faudra qu'on détaille ça.

Mme Nadine PAUL : C'est simple, il y a des commissions qui ne se réunissent plus jamais parce qu'il n'y a plus personne ou quasiment plus, la commission communication ne s'est pas réunie depuis un an pourtant je pense qu'à la communication il y a déjà le bulletin, vous avez solutionné le problème en supprimant le bulletin.

M. le Maire : Il y en aura un en fin d'année.

Mme Nadine PAUL : Oui mais il y en avait 2. La communication ne s'arrête pas au bulletin mais il y a plus de réunion. Le personnel, plus rien depuis que Anne-Marie BLERVACQUES a démissionné, ça remonte à un an et demi. Si on met au règlement intérieur des commissions qui n'ont pas lieu et qu'en plus des gens n'y participent plus du tout, ça pose question. Jean-François avait alors demandé – j'étais bien sûr la première à être d'accord – de faire circuler un tableau avec les gens – j'ai bien compris qu'on ne peut pas retirer les gens qui ne le souhaitent pas – mais qu'au moins en toute honnêteté, les gens qui sont autour de la table (pas les absents) disent s'ils veulent vraiment aller en commission pour y travailler parce que c'est du travail, c'est ce qui nous permet d'avancer sur le conseil municipal et de prendre des décisions. Il ne s'agit pas simplement de faire figure de. En ça, au bout de 3 ans, on est à mi-mandat, je pense qu'il y a vraiment une actualisation à faire parce qu'on se retrouve toujours les mêmes, à 3 ou 4, en commission. On peut être 8 inscrits, on saura toujours les mêmes 3 ou 4 à venir à toutes les commissions mais ce n'est pas comme ça que ça se passe. On avait donc demandé que ce tableau circule à nouveau pour qu'on puisse se réinscrire. Les gens qui ne peuvent pas venir ne se réinscrivent pas.

M. Jean-François BOURGOIN : Ça concerne plus la forme que le fond, il ne s'agit pas de remettre en question les commissions par rapport au règlement intérieur mais il s'agit de redéfinir un fonctionnement des commissions plus efficace en sachant que certaines commissions peuvent être influencées par une autre commission. Je vois par exemple qu'il y a des décisions qui sont prises par la commission environnement – qui ne parle d'ailleurs jamais d'environnement, je n'ai jamais entendu parler d'environnement dans la commission environnement – pour lesquelles la commission affaires scolaires peut avoir son mot à dire quand ça concerne les écoles. Il faut que ce soit complémentaire. La sécurité a parfois son mot à dire sur les décisions de la commission travaux.

Mme Nadine PAUL : Je rappelle que c'est ce qui avait été décidé pour le rôle des vice-présidents mais comme Jean-Pierre n'a pas remplacé les vice-présidents qui ont démissionné, du coup on se retrouve avec quelques commissions avec des vice-présidents mais des commissions qui ne se réunissent plus où il n'y a plus de vice-président. Je me souviens très bien – et Jean-Pierre ne va pas dire le contraire – qu'on avait décidé que les vice-présidents de chaque commission pouvaient se parler entre eux pour justement faire passer les infos d'une commission à une autre pour permettre de faire avancer les choses et qu'on puisse travailler ensemble et plus efficacement. Maintenant il n'y a quasiment plus de vice-présidents, sauf les maires-adjoints, et il n'y a plus de commissions pour une grande partie donc on n'avance pas.

M. le Maire : On va relancer. C'est sûr que depuis la dernière réunion du conseil, on n'a pas trop avancé sur ce sujet. On a renvoyé, nous avons eu très peu de réponses mais on va refaire une formulation pour justement actualiser les membres et savoir ceux qui veulent bosser et ceux qui ne le veulent pas. On va faire quelque chose. Avec ce qui s'est passé entre les 2 dernières réunions, on n'a pas pu travailler le sujet, il y a quand même eu un problème au niveau secrétariat, on va relancer ça rapidement au mois de mai.

M. Thierry MARTIN : Je voudrais parler de la commission travaux, je trouve que quand on discute des devis, nous sommes trop nombreux. On est 15 autour d'une table pour étudier les devis, je trouve que c'est trop. On devrait être un groupe restreint et ensuite présenter à la commission.

Mme Nadine PAUL : Entre vous et nous, vous êtes beaucoup plus nombreux que nous c'est donc peut-être chez vous qu'il faut écumer un peu. Je suis désolée mais on est aussi là pour contrôler ce qui se passe et franchement on est 2, voire 3 maximum mais souvent 2 aux commissions de travaux donc si on est 8, je pense que c'est chez vous qu'il y a surpopulation.

M. Thierry MARTIN : On est 15 maintenant.

Mme Nadine PAUL : Si on est 15, c'est vraiment chez vous. On n'a jamais été 15 à une commission travaux.

Mme la secrétaire générale : Non c'est au groupe de travail du moulin.

Mme Nadine PAUL : Vous parlez du groupe de travail du moulin, quand on s'est inscrit, il y avait un certain nombre de personnes et tous les maires adjoints ont été rajoutés et j'ai bien répondu au mail en disant que nous allons faire le calcul des gens qui sont dans le groupe du moulin et on va voir qui sont les plus nombreux.

Mme la secrétaire générale : C'était juste une remarque.

M. le Maire : Nous allons regarder ça de près.

2 - Point sur les îles (entretien, et dégradations des berges)

Monsieur le Maire : Il s'agit d'une compétence du syndicat des 4 rivières (SBV4R). Des travaux sont prévus en fin d'année 2023 et début 2024 sur les ouvrages (vannages).

Je ferai part de ton interrogation pour justement ce qui se passe sur l'île qui appartient au syndicat de rivière. Comme ils vont faire des travaux, qu'ils en profitent aussi pour nettoyer parce qu'ils ont coupé des arbres, soi-disant ils ne pouvaient pas les transporter parce qu'ils étaient contaminés, ni les brûler. Ça ne peut pas rester dans un tel état, je te rejoins et ça date déjà de quelques années.

M. Jean-François BOURGOIN : On s'aperçoit que si on veut mettre le moulin en avant, les îles valorisent le moulin mais si elles sont dans l'état actuel, pour preuve quand le gars est venu visiter, voir les îles comme ça pose question. Et puis surtout, tu as insisté, la mise en eau basse va être dangereuse parce qu'on s'aperçoit que la mise en eau basse va avoir des répercussions sur les berges, on le voit déjà.

M. le Maire : Ça ne pourra pas être plus bas parce qu'ils vont faire des seuils.

M. Jean-François BOURGOIN : Mais ça a une incidence sur la structure des berges.

M. Gilbert LETENNEUR : Il y aura de la retenue d'eau qu'il n'y a pas aujourd'hui.

M. le Maire : Il va y avoir plus de retenue. Les conséquences de tous ces seuils qui vont être mis vont être que ça va influencer les niveaux jusqu'au stade. Avec des vannages qui ne sont pas réglables, on subit tout et en plus dans une période qu'on connaît. C'est vrai qu'on peut être inquiet.

M. Gilbert GENESTE : Ça pourrait être broyé sur les îles, tous les arbres et les branches.

M. Gilbert LETENNEUR : Il faudrait arrêter la rivière.

M. Gilbert GENESTE : Oui mais il n'y a pas beaucoup d'eau l'été.

M. le Maire : Avec les travaux, ça va être demandé, c'est certain.

M. Gilbert GENESTE : Il faudrait qu'il le fasse. C'est faisable.

M. le Maire : Tout est faisable mais il faut le vouloir

N° 16 – QUESTIONS ORALES

M. Daniel DOUARD : J'ai assisté à la réunion du SIVU, rien de nouveau à part le budget. Tout va bien puisqu'il n'y a pas eu d'augmentation des tarifs pour les participations. Garennes est toujours bien représentée, il va y avoir un nouveau directeur qui va être nommé prochainement.

M. Jean-François BOURGOIN : Je voulais revenir sur les va-et-vient de camions, Daniel les avait aussi signalés. Je me suis aperçu qu'à côté de la déchetterie, ils creusent la carrière. C'est bizarre parce qu'ils devaient déverser et pas creuser or j'ai vu qu'ils faisaient un assainissement, il y avait des buses d'assainissement.

M. Gilbert GENESTE : C'est pour sortir.

M. Jean-François BOURGOIN : Les buses, c'est pour sortir ?

M. le Maire : Oui parce que le fonctionnement de cette carrière, ce n'est pas une carrière, ils réhabilitent de la terre, ils vont ramener de la terre, ils vont trier ce qu'ils vont ensevelir et mettre de la terre. Mais pour accéder, vous avez vu que c'est dans la Marne et dès qu'il pleut un peu, ils emmènent de la Marne. Le fossé qui descend le long de la route, ils l'ont busé pour que l'eau qui descende de la côte de La Couture passe et ils vont aménager parce que normalement tous les camions ressortiront par cette sortie. Ça va être réencaisser avec du tout-venant pour justement ne pas être sur la Marne.

M. Jean-François BOURGOIN : Comme Daniel nous avait expliqué qu'il fallait combler les anciennes carrières, je trouvais bizarre qu'ils creusent.

M. le Maire : C'est pour stabiliser.

M. Jean-François BOURGOIN : C'est bizarre.

L'autre jour je revenais d'Ivry, derrière 3 gros camions-bennes orange qui sortaient du camping. Alors je me suis demandé si c'était un camping ou une sablière. S'il y a une exploitation, la taxe ne va peut-être pas être la même. Qu'est-ce qu'ils font, une bassine ?

M. le Maire : Pas du tout. Si vous connaissez bien ANOR, c'est normalement un camping mais il a toujours eu un peu la marade de faire des trous, combler des trucs sans arrêt et il s'est fait reprendre de volée par la police de l'eau parce qu'il n'y avait pas à recreuser ou à recomblé des étangs. Il s'est fait prendre et il a comblé avec n'importe quoi, il a été condamné à tout ressortir ce qui n'était pas conforme. Il y a eu une photographie aérienne, il doit évacuer mais ça fait 5 ans que ça dure, ce n'est pas nouveau. Normalement il a eu l'autorisation d'aller vers Bueil, je ne veux pas savoir où il va du moment que ça sort et qu'il respecte le truc. C'est sûr que quand ils sortent avec 3 camions, c'est pour retirer de la terre. Quand vous regardez de près, il y a des gros tas de terre, c'est tout ce qu'il a mis qu'il n'avait pas le droit de mettre. Les étangs servent aussi à absorber d'éventuelles inondations mais lui, il s'en foutait et en plus il a fait un procès sur le PPRI parce qu'il n'était pas d'accord avec ce qui a été annoncé en zone verte, bleue, rouge.

Il a attaqué 2 fois, il a perdu mais les autres derrière, ils ont dit on va le surveiller de plus près et là, il a été condamné à sortir tout ce qu'il a mis en complément. Ce n'est pas fini.

M. Guillaume DOUARD : Dans la rue Marie Curie où il y a eu des travaux faits récemment, à l'emplacement où il y a une boîte PTT, c'est en train de recasser autour de la boîte.

M. le Maire : Tu ne sais pas à quel numéro ?

M. Guillaume DOUARD : Ça doit être 68 ou 69, à peu près au milieu de ce qui a été refait.

M. Gilbert LETENNEUR : C'est le ciment tout autour de la chambre qui est cassé.

M. Guillaume DOUARD : Mais est-ce que la boîte ne se tasse pas aussi un peu ?

M. Gilbert LETENNEUR : Non.

M. le Maire : On va regarder, de toute façon il y a 2 endroits où l'eau ne s'écoule pas, au 57 et au 67. On va le noter.

M. Franck FERREIRA : Ce n'est pas une question mais plutôt une information. On nous a signalé qu'il y avait des microcoupures à Garennes et on demande si la mairie ne pourrait pas aider au niveau de la communication avec Engie pour voir s'il n'y a pas un problème avec les installations car beaucoup de gens se plaignent de microcoupures qui abîment le matériel électrique dans les maisons.

M. le Maire : Je te le confirme, suite aux 2 grosses coupures qu'on a eues, j'ai eu un entretien particulier avec la responsable du secteur et je lui ai signalé. C'est vrai que tout le secteur qui est à droite de la rue qui monte vers La Couture jusque vers l'Aiguillon, régulièrement nous avons des microcoupures. Je l'ai signalé mais je pense que ça continue, je vais encore mettre ça sur le tapis. Déjà au niveau de l'école, c'est un problème tout le temps au niveau de coupures sur le gaz, dès qu'on a une microcoupure, il faut réarmer et puis aussi maintenant avec ce qu'on a chez nous, au niveau du matériel électronique, ce n'est pas normal d'avoir ces microcoupures que l'autre côté de Garennes n'en ont pas.

M. Franck FERREIRA : Tu n'as pas eu de retours après l'avoir signalé ?

M. le Maire : Ils m'ont dit que ce n'était pas plus mais cette semaine j'ai encore eu 2 ou 3 cas, je vais encore les leur signaler pour qu'ils fassent une étude parce que toute microcoupure doit être enregistrée chez eux. Par contre, ils ne réagissent, il faudrait bientôt vivre avec.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : Que se passe-t-il au bout de la rue Dr Roux, il y a tout un tas de terre qui est en train de monter ?

M. Thierry MARTIN : Je vais répondre. Il s'agit de terre végétale qui mise en dépôt et qui va être transportée après les moissons. Mon locataire va tout transporter parce que dans les emplacements de Marne, ça ne pousse plus donc il a récupéré de la bonne terre qu'il va étaler plus haut.

M. Gilbert GENESTE : Je voulais faire part de la visite de Sébastien LE CORNU à la base 105 cet après-midi. J'y suis allé. Il y avait 6 décorations, une signature – j'ai été un peu surpris – de convention armée-collectivités, il y a 26 ou 27 communes du département qui ont signé cette convention avec l'armée, la commune plus proche de nous étant Ézy-sur-Eure.

M. le Maire : Quelle est cette convention ?

M. Gilbert GENESTE : On ne nous l'a pas expliqué, les 26 maires sont allés sous les flashes des photos chacun leur tour pour signer cette convention. Il y a donc 26 communes qui ont signé une convention avec l'armée.

M. le Maire : Tu ne sais pas ce que contient cette convention ?

M. Gilbert GENESTE : Non. C'était une très grosse cérémonie, c'était très important.

M. le Maire : C'est le ministre des Armées.

M. Gilbert GENESTE : Par ailleurs les chiffres avec la loi de programmation militaire, qui n'est pas encore votée mais qu'il espère faire voter, de 413 milliards jusqu'en 2030, en ce qui concerne le département de l'Eure et la base aérienne, jusqu'à maintenant 150 millions de travaux ont été réalisés et ils vont faire 158 millions de travaux supplémentaires. La base va avoir un développement globalement important a priori et notamment sur le renseignement. Il y aurait 6 avions spécifiques pour le renseignement qui y seront basés, 2 hélicoptères et il y aurait aussi un centre de simulation de pilotage. Il y a actuellement 2 150 employés sur la base, ils vont embaucher 250 personnes supplémentaires.

M. le Maire : Des employés civils ?

M. Gilbert GENESTE : Armée, civils, tout.

M. le Maire : Parce que c'est une base franco-allemande maintenant.

M. Gilbert GENESTE : Oui mais les 413 milliards ne sont pas pour l'Allemagne, c'est au niveau France et notamment apparemment pour le renseignement.

M. le Maire : Ils n'ont pas parlé de l'assainissement de la base ? On voudrait bien qu'ils viennent se rebrancher sur l'EPN, ça ferait du bien pour l'assainissement à Gravigny qui est surcapacitaire.

M. Gilbert GENESTE : Je pense que ce n'est pas le problème du ministre, je vous ai fait mon petit rapport de ma visite.

Mme Nadine PAUL : Je voudrais commencer par dire, parce qu'il y a plusieurs personnes qui s'en sont aperçues en se rendant à la mairie, que depuis plus d'un mois les horaires de la mairie et les jours d'ouverture ont changé puisqu'une employée est absente. Je voulais juste dire que je pense très fort à elle. J'en profite pour remercier le travail accompli par les 2 agents restants parce qu'on ne se rend pas forcément compte, ce n'est pas dans mes habitudes d'encenser la mairie puisqu'on me taxe toujours de contradictrice, mais je sais le travail que ça représente d'avoir sorti un budget avec une personne en moins. Je voulais dire à Isabelle et à Paola, je ne suis pas toujours en accord, je dis toujours ce que je pense et ce soir je pense qu'on a bien travaillé grâce aussi au travail qu'elles ont accompli dans des conditions très particulières parce que ça fait plus d'un mois que ça dure et que le mois dernier, au conseil, j'ai demandé s'il était possible d'avoir quelqu'un pour leur donner un coup de main parce qu'on sait que les choses s'accumulent et tout le monde ne peut pas travailler plus. À un moment donné le corps et l'esprit s'arrêtent donc il faut faire attention à soi. Je le dis vraiment volontiers parce que c'est aussi mon métier de dire ça, les risques psychosociaux existent donc il faut faire attention à soi mais en tout cas merci de la qualité du travail.

Ce soir, c'est ma soirée de remerciements, tu pourras le remarquer.

D'autres remerciements pour Jean-Pierre, je voulais te remercier – et c'est sincère – sur le chemin de la Tranchée parce que je pense que c'est grâce à toi, enfin c'est d'abord grâce à moi essentiellement puisque depuis le premier jour à ce conseil, je le mets sur la table et on sait pourquoi, mais je sais que tu m'as entendue et écoutée et que tu as porté ce dossier à l'EPN et je remercie aussi l'EPN indirectement, je pense au signataire de la lettre qui est passée officiellement dans la presse, donc indirectement Guy LEFRANC puisque c'est lui qui a signé, d'avoir enfin pris conscience de l'urgence de ce dossier qui était en stand-by depuis tellement d'années. Je te remercie.

M. le Maire : Merci.

Mme Nadine PAUL : Maintenant je vais être moins gentille. J'ai une question sur le règlement intérieur, je ne sais pas si c'est dans le règlement en fait, une question qui me taraude. Quand le conjoint d'un élu est un entrepreneur et qu'on reçoit des devis de cet entrepreneur, existe-t-il vraiment un conflit d'intérêts ?

M. le Maire : Oui, je pense.

Mme Nadine PAUL : Je pense ? Parce que sur la commission travaux, certes Thierry on est trop nombreux pour les devis mais finalement on regarde des devis qu'on ne devrait pas regarder. Donc on perd du temps sur des devis qu'on ne devrait pas regarder.

M. Thierry MARTIN : J'ai voulu faire travailler des gens de Garennes.

Mme Nadine PAUL : Oui mais en l'occurrence c'est quelqu'un qui est en conflit d'intérêts avec un conseiller autour de cette table. Je voudrais savoir si c'est vrai ou pas. Ma 2^e question qui s'enchaîne, est-ce qu'on a le droit de faire travailler cette personne pour la mairie sans qu'il y ait de devis pour d'autres tâches ?

M. le Maire : Je pense que non.

Mme Nadine PAUL : Je voudrais que ce soit très clair.

M. le Maire : On va se renseigner.

M. Gilbert GENESTE : Je pense qu'il y aurait conflit d'intérêts si le conjoint au conseil votait mais dès l'instant qu'il ne vote pas. Il faut l'en empêcher, il n'a pas lieu de voter.

Mme Nadine PAUL : Un conflit d'intérêts ne concerne pas que le vote, Gilbert.

M. Gilbert GENESTE : Je pense qu'une petite commune comme nous peut faire travailler des entreprises locales.

Mme Nadine PAUL : On est tous d'accord.

M. Gilbert GENESTE : Si elles sont dans le coup au niveau du prix et des conditions, je suis d'avis de les faire travailler. Si de fait il y a un conjoint, il ne faut pas que la personne vote.

Mme Martine LEPETIT : Il ne faut pas qu'elle fasse partie de la commission.

Mme Nadine PAUL : Je pense que ce n'est pas si facile que ça, il y a des règles.

M. le Maire : Je pense qu'il faut ressortir les règles.

Mme Nadine PAUL : Thierry, moi, je suis toujours pour la priorité aux gens de garennes.

Après il ne faut pas faire les choses illégalement pour ne pas être attaqués derrière.
Ma question va plus loin que ça, si jamais on n'accepte pas le devis d'une personne au motif d'un conflit d'intérêts, pourquoi l'appeler pour faire de petits travaux pour la mairie sans passer par un devis ?

M. le Maire : On va clarifier tout ça, même pour une petite somme, ce sujet doit être regardé.

Mme Nadine PAUL : Je reconnais que c'est embêtant si on a besoin d'un truc de 2 minutes à la mairie.

M. Gilbert GENESTE : Vous avez du mal à faire vos listes, on n'est pas dans une commune de 20 000, 30 000 ou 50 000 habitants donc automatiquement il peut y avoir des conseillers qui sont entrepreneurs ou qui ont un conjoint entrepreneur.

M. le Maire : Nous allons éclaircir ça.

Mme Nadine PAUL : Le jour où tout le monde s'entend bien autour de la table, ça ne pose pas de problème mais le jour où il y en a un qui veut en attaquer un autre, ça va poser un problème. Il faut donc que ce soit bien clair.

M. le Maire : De plus si c'est attaquable, il ne faut surtout pas le faire.

Mme Nadine PAUL : Donc pour aller plus loin, si on ne peut pas prendre cette entreprise-là, Thierry, il va falloir qu'on en cherche d'autres.
Enfin, je voulais reparler – et j'en parlerai à chaque fois – de l'engagement des élus. J'ai écrit quelque chose, je suis obligée de le lire pour que vous compreniez, ça concerne les élus qui ne viennent plus au conseil depuis un an.
Malheureusement l'engagement du citoyen élu qui refuse de venir est des plus restreints et le plus dénué d'intérêt. L'élue qui ne vient plus ne s'intéresse plus à rien au niveau de la commune. Un maire, surtout quand les élus absents sont sur sa liste, doit leur demander de démissionner car il n'y a pas, de la part de ces élus, de respect pour les institutions. De plus une élue qui est suppléante au COSEC, suppléante au SIVU – et qui est absente à toutes les AG et réunions de ces administrations locales – pose question. À moins que Monsieur DOUARD nous dise que sa suppléante est présente au SIVU. Est-elle présente ?

M. Daniel DOUARD : Je peux vous répondre très clairement. Je suis aux réunions donc je n'ai pas besoin d'un suppléant mais si j'étais absent, elle devrait me remplacer.

Mme Nadine PAUL : D'accord, il n'y a pas eu d'occasion ?

M. Daniel DOUARD : Non.

Mme Nadine PAUL : Il y a une question politique, Jean-Pierre, derrière tout ça puisque les 2 élues concernées sont sur ta liste, la liste de la majorité et que si elles démissionnent, nous savons tous que cela ferait 2 élus en moins pour la liste majoritaire et comme, en moins de 2 ans, sont survenues 4 démissions de ton côté, tu n'as plus d'élus qui puissent entrer sur cette liste. C'est donc vraiment très politique. Néanmoins, et après avoir interrogé la préfecture il y a 3 semaines, il est du devoir du maire – comme cela m'a été confirmé – de demander à ces conseillers municipaux de démissionner dès lors qu'ils ne participent à rien depuis des mois, voire une année.

Je te demande donc officiellement de demander à Coralie COLLIN-EMERY et à Kendy SAUTRON de démissionner de façon publique, libre à elles d'accepter ou pas mais au moins le maire aura eu une attitude républicaine et démocratique.

M. le Maire : J'enregistre bien ta question. Réglementairement, auparavant c'était assez simple, concernant quelqu'un qui était absent depuis 2 ou 3 réunions, il était possible de demander sa démission et il était alors obligé de démissionner. Dorénavant on n'a pas le droit de demander une démission. Si elle veut démissionner tant mieux mais ce n'est pas que le maire, au niveau préfectoral la loi va dire que c'est le maire qui doit la faire démissionner mais non, si elle ne le veut pas.

Mme Nadine PAUL : Tu veux que je te relise ce que j'ai écrit ?

M. le Maire : J'ai bien compris, ne t'inquiète pas.

Mme Nadine PAUL : Et en plus, même si elles démissionnent tu seras toujours majoritaire donc quel est le problème ?

M. le Maire : Je regrette le comportement de ces personnes, c'est certain mais je ne peux pas, je veux bien leur demander une nouvelle fois officiellement mais si elles ne veulent pas, elles ne le feront pas.

Mme Nadine PAUL : Coralie COLLIN-EMERY n'est pas le même cas que Kendy SAUTRON, on sait pourquoi elle reste, je pense que c'est vraiment entre elle et toi.

M. Gilbert GENESTE : Il faut leur demander officiellement.

Mme Nadine PAUL : Je trouve ça vraiment regrettable que tu ne veuilles pas assumer de le leur demander officiellement.

M. le Maire : Je vais y réfléchir.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h32.

La secrétaire de séance,
Martine LEPETIT



Le Maire,
Jean-Pierre GATINE

